

Cusimano, Christophe

Grammaire descriptive du français. Tome 1, Pronoms

Grammaire descriptive du français. Tome 1, Pronoms 1. vyd. Brno: Masarykova univerzita, 2013

ISBN 978-80-210-6458-4; ISBN 978-80-210-6461-4 (online : Mobipocket)

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/128610>

License: [CC BY-NC-ND 3.0 CZ](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/cz/)

Access Date: 28. 11. 2024

Version: 20220902

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

Grammaire descriptive du français

Tome 1 – Pronoms

Christophe Cusimano

Masarykova univerzita

Brno 2013



EVROPSKÁ UNIE



MINISTERSTVO ŠKOLSTVÍ,
MLÁDEŽE A TĚLOVÝCHOVY



INVESTICE DO ROZVOJE VZDĚLÁVÁNÍ

Grammaire descriptive du français

Tome 1 – Pronoms

Christophe Cusimano

Masarykova univerzita
Brno 2013



evropský
sociální
fond v ČR



EVROPSKÁ UNIE



MINISTERSTVO ŠKOLSTVÍ,
MLÁDEŽE A TĚLOVÝCHOVY



OP Vzdělávání
pro konkurenceschopnost



INVESTICE DO ROZVOJE VZDĚLÁVÁNÍ

Dílo bylo vytvořeno v rámci projektu Filozofická fakulta jako pracoviště excelentního vzdělávání: Komplexní inovace studijních oborů a programů na FF MU s ohledem na požadavky znalostní ekonomiky (FIFA), reg. č. CZ.1.07/2.2.00/28.0228 Operační program Vzdělávání pro konkurenceschopnost.

© 2013 Masarykova univerzita



Toto dílo podléhá licenci Creative Commons Uveďte autora-Neužívejte dílo komerčně-Nezasahujte do díla 3.0 Česko (CC BY-NC-ND 3.0 CZ). Shrnutí a úplný text licenčního ujednání je dostupný na: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/cz/>.

Této licenci ovšem nepodléhají v díle užitá jiná díla.

Poznámka: Pokud budete toto dílo šířit, máte mj. povinnost uvést výše uvedené autorské údaje a ostatní seznámit s podmínkami licence.

ISBN 978-80-210-6459-1

ISBN 978-80-210-6458-4 (brož. vaz.)

ISBN 978-80-210-6460-7 (online : ePub)

ISBN 978-80-210-6461-4 (online : Mobipocket)

Table des matières

Préambule	5
Grammaire normative et grammaire descriptive	7
Qu'est-ce qu'une grammaire normative ? (d'après C. Blanche-Benveniste, J. Deulofeu et A. Valli)	8
La norme sous toutes ses formes (<i>Norms of language</i> , R. Bartsch)	9
Qu'est-ce donc qu'une grammaire descriptive? (d'après C. Blanche-Benveniste, J. Deulofeu et A. Valli)	25
Premier chapitre: pronoms personnels	32
Pronoms toniques et pronoms atones.	32
Notion de clitique	32
Les <i>indices pronominaux</i> selon D. Creissels (1995)	33
Exercices.	37
L'accès à la référence des pronoms personnels: déictiques et anaphoriques	43
Présentation schématique	43
Deixis et anaphore : personnes de discours et non-personne.	44
Le problème du pluriel.	45
Le cas de <i>on</i>	45
Le datif éthique	47
Tutoiement et vouvoiement	48
Exercices.	49
Second chapitre: pronoms indéfinis.	59
Problèmes de définition	60
Déterminants et pronoms	60
Quels critères ?	62
Exercices	64
Pronoms indéfinis et adjectifs indéfinis	64
Fonction des pronoms indéfinis	64
Domaine et caractéristique	65
Quantifieurs et grammaire normative	65
Troisième chapitre: les pronoms <i>en</i> et <i>y</i>	67
Des pronoms dits « adverbiaux »	67
D'après D. Denis et A. Sancier-Château	67
Récapitulatif sur <i>en</i>	73

Exercices	74
Les fonctions de <i>en</i>	74
Répartition entre <i>y</i> , <i>lui</i> et <i>à lui</i>	76
Quatrième chapitre: pronoms possessifs	77
Sémantique des pronoms possessifs.	78
D'après M. Heinz	78
Les relations possessives de base (M. Heinz)	82
Exercices	83
Possessifs et discours politique	83
Cinquième chapitre: pronoms interrogatifs	85
Le point de vue de J. Popin	85
La présentation normative de M. Grevisse et A. Goose.	87
Exercices	94
Interrogatifs et relatifs	94
Renforcement de l'interrogation	94
Les interrogatifs en question(s)	95
Sixième chapitre: pronoms relatifs	97
Un pronom au double statut	97
Le point de vue de L. Tesnière	98
Quelques éclaircissements syntaxiques	99
IV. Exercices	111
Fonction des relatives	111
Le mode dans les relatives	112
Analyse interne et externe des relatives	113
Le mode dans les relatives	114
Conclusion	115
Bibliographie indicative	116

Préambule

Ce manuel n'est pas un simple assemblage de grammaires, de travaux linguistiques et d'exercices. Il s'agit d'un ensemble structuré autour d'une des notions les plus problématiques dans les langues romanes, à savoir les *pronoms*. Nous passons donc en revue les différents types de pronoms, en convoquant les auteurs qui, pour chaque type, ont selon nous et à notre connaissance, le mieux traité ces questions. Cette approche linguistique, essentiellement descriptive et basée sur l'observation, est – nous le savons d'expérience, nouvelle pour la plupart des étudiants et nécessite une certaine habitude aux procédés d'analyse tels que, par exemple, l'étude de la distribution des différentes unités morphologiques et syntaxiques ou le maniement des paradigmes. Aussi avons-nous choisi de placer dans une longue introduction les différences essentielles que la grammaire descriptive comporte en mettant en balance la notion de *norme* et ses échos en grammaire d'une part et, d'autre part, les acquis généraux de la linguistique.

Parmi les exercices, certains sont de notre crû, d'autres non : pour ceux qui ne le sont pas, nous faisons le choix ici, contrairement aux apports théoriques, de ne pas révéler leur auteur pour laisser aux yeux des étudiants la source invisible. Il s'agit d'exercices qui requièrent pour la plupart des capacités d'observation, de compréhension beaucoup moins qu'une faculté d'application de règles. En ce sens, ce manuel pourrait se révéler un peu décevant pour l'apprenant non-natif. Nous conseillons donc au lecteur de l'utiliser en complément de grammaires plus classiques.

Nous espérons enfin que ce travail, à percevoir comme un support de cours, permettra aux étudiants de travailler en toute autonomie et, si les solutions des exercices ne sont pas données, c'est à dessein. Ce manuel n'exempte aucunement de la présence en cours. La meilleure preuve est que celui-ci est le résultat des débats et discussions avec les étudiants des années précédentes et qui ont permis dans une grande mesure de constituer le matériau nécessaire à ce manuel.

Cette publication est donc aussi l'occasion de les en remercier et de convier ceux qui en feront usage à l'enrichir durant les séminaires.

Brno, février 2013

Grammaire normative et grammaire descriptive

Pour commencer cette section, il semble intéressant, comme le faisait Louis-Jean Calvet, de rappeler un moment de l'histoire sainte qui est à l'origine de la notion de *schibboleth*, l'un de ces pièges linguistiques qui comme nous allons le voir peuvent parfois être mortels. La tribu de Galaad avait défait celle d'Ephraïm. Or le mot qui signifie en hébreu « épi » n'était pas prononcé de la même façon par les membres des deux tribus, ce qui permettait de les reconnaître. Voici le passage de la Bible qui raconte ce qui arriva :

« Puis Galaad s'empara des gués du Jourdain, vers Ephraïm. Lors donc qu'un des fuyards d'Ephraïm disait: « Je veux passer ! », les hommes de Galaad lui disaient: « Es-tu d'Ephraïm ? » Et s'il disait: Non ! Ils lui disaient: « Prononce donc *Shibboléth* ! » et il prononçait *Sibboléth*, car il ne réussissait pas à parler correctement. Alors on le saisissait et on l'égorgeait aux gués du Jourdain. Il tomba, en ce temps-là, quarante deux mille hommes d'Ephraïm » (*Les juges*, XII, 5-6).

Cela faisait, bien sûr, beaucoup de morts pour une légère différence de prononciation... Mais cette anecdote nous apprend beaucoup de choses. Elle nous apprend d'abord que bien avant la modélisation de la phonologie l'on était conscient de l'existence de différents points et modes d'articulation. Elle montre ensuite que le refus de l'usage de la diversité face à la diversité des usages n'est pas récente. Elle nous montre enfin que le pouvoir

peut aller très loin dans ce refus: le schibboleth est de ce point de vue un témoignage sur la variation, une prise en compte de la variation, en même temps qu'une utilisation sociale de cette variation. Les membres de la tribu de Galaad n'avaient, bien sûr, pas d'académie de la langue hébraïque, mais cela ne les empêchait pas de massacrer allégrement ceux qui ne prononçaient pas comme eux. Ceci est donc l'une des toutes premières manifestations de la norme et de la variation, concepts indissociables que nous allons étudier. En effet, l'enseignant de français, en particulier à l'étranger et à des étudiants pour qui il s'agit d'une langue au mieux seconde, ne peut faire l'économie de ces considérations.

Qu'est-ce qu'une grammaire normative ? (d'après C. Blanche-Benveniste, J. Deulofeu et A. Valli)

Comment cette norme prend-elle effet en grammaire ?

La linguistique contemporaine comprend un grand nombre de disciplines, et son champ d'étude s'étend encore de nos jours. Une de ces disciplines, la linguistique descriptive, a mis au point des méthodes pour décrire les langues. Ces méthodes sont parfois différentes, selon les différentes *écoles* de linguistique, mais elles ont un fond commun qui est maintenant largement partagé.

Pour aborder la syntaxe descriptive du français contemporain, il est utile de connaître quelques éléments de ces méthodes, qui se placent au niveau d'une *linguistique générale* (concernant l'ensemble des langues).

En quoi cette linguistique est-elle différente de la grammaire qu'on enseigne à l'école ? Essentiellement en ceci: la grammaire des écoles a pour but d'enseigner à écrire et parler « correctement »; elle cherche à modifier

certaines habitudes des élèves et à leur en imposer d'autres; par exemple, on enseigne aux élèves à ne pas dire ni écrire:

« c'est le couteau qu'on se sert tous les jours »,

« si j'aurais su, je serais pas venu », ou « on va au docteur ».

Les grammairiens classiques définissaient leur enseignement comme un « art »: « l'art de bien écrire et de bien parler»; au XVII^{ème} siècle, le modèle du beau langage était un modèle aristocratique, celui de « la plus saine partie de la Cour » (Vaugelas, *Remarques sur la Langue française*, 1647). Depuis l'institution de l'école obligatoire au XIX^{ème} siècle, l'enseignement a eu le souci de donner à tous les Français, quelles que soient leurs origines géographiques et sociales, la pratique d'une même langue nationale; il a banni les régionalismes et tout ce qui ne correspond pas à une « norme » acceptée par tous. Les dictionnaires et les grammaires de référence servent à faire connaître cette norme. Des ouvrages de synthèse ont résumé l'histoire et l'établissement de cette norme (cf. F. Bruno, *Histoire de la langue française* en 13 volumes). Il s'agit donc d'enseigner une grammaire normative (on dit aussi « prescriptive »).

La norme sous toutes ses formes (*Norms of language*, R. Bartsch)¹

Renate Bartsch a écrit en 1986 un excellent ouvrage intitulé *Norms of Language* qui traite de la norme dans toutes ses acceptions, ce qui lui permet d'opérer des distinctions intéressantes avec d'autres concepts comme celui de « règle linguistique » par exemple ou de « correction linguistique

¹ Ce qui suit est une traduction en même temps qu'une adaptation libre de l'ouvrage cité.

», mais encore de prendre la mesure de la norme face à la loi et des conflits de normes, d'où le titre au pluriel. En effet, si la France est un pays globalement unilingue, son cas est une exception au niveau mondial. Ainsi l'objectif est d'envisager la norme (les normes) sous toutes leurs formes, en s'appuyant sur le fil de ce livre.

1. Correction et normes du langage

Ce dernier siècle, les méthodes de description linguistique ont occupé le devant de la scène, puis l'intérêt s'est déplacé vers la construction de théories capables de fournir une explication à l'apprentissage des langues, au fait qu'elles changent, au moyen d'interprétation des expressions linguistiques : comment celles-ci peuvent servir de bases sémantiques pour l'orientation dans le monde et en tant qu'actes ?

Dans tous ces travaux, depuis le développement de la description linguistique à la formation de théories, la notion de *correction* a joué un rôle central dans tous les types de jugements (la grammaire générative chomskienne par exemple), ceux des linguistes eux-mêmes et ceux de locuteurs de langue maternelle (leur intuition). Ces jugements ont été considérés, parfois de manière tacite, comme base de construction de la grammaire.

a) La notion de correction appliquée au langage

La notion de norme d'une part, et celle de systématisation (modèles de comportement linguistique, notamment basé sur les capacités cognitives humaines) d'autre part, rendent possible l'analyse du changement, de l'hétérogénéité linguistique et des déviations répétées de la correction (justesse) au regard des conflits entre normes, au sein même de la systéma-

tisation, entre les normes et les systématisations, et en termes de stratégies pour la résolution de ces conflits.

b) Types de correction dans les langues

Correction phonologique

Traditionnellement, la phonologie traite la question des sons dans une langue donnée. La question s'ordonne selon deux axes : i) quels sont les sons de base ? ii) quelles en sont les combinaisons ? Ainsi, nous savons que /ps/ n'existe pas en position initiale en anglais, ce qui ne signifie bien sûr pas que cela ne soit pas phonétiquement possible.

Les normes phonologiques qui maintiennent intacte la correction attendue lors de présentations publiques par exemple ne sont jamais décrites, mais seulement portées par des modèles (humains). Il existe des modèles de prononciation correcte et de ton correct qui ont suivi une formation spéciale en discours, dans des académies ou des écoles de théâtre. En Allemagne, la plupart des présentateurs de télévision ou de radio ont reçu ce type de formation. La norme de prononciation du Haut-Allemand (Bühnen-Aussprache), fixée il y a un siècle (1898) est toujours utilisée.

Correction des unités lexicales (morphologiques)

Chaque langue contient des restrictions morphologiques : tout n'est pas possible dans la dérivation, la flexion et la composition ; par exemple, en anglais, il n'y a pas de verbe *delimitate* bien qu'il y ait un verbe *eliminate*.

De plus, aucun locuteur d'une langue n'a exactement le même vocabulaire : il existe seulement un stock commun de mots courants mais le vocabulaire spécialisé (divisé en sous-groupes), n'est pas partagé.

Quand les mots employés ne sont pas dans cette liste, ils semblent tout d'abord incorrects mais peuvent tout de même être acceptés si:

- Le mot est formé correctement (affixes, etc.)
- Le mot n'est pas formé sur des morphèmes existants mais la manière de l'introduire est essentielle. Le contexte l'explique-t-il ?
- C'est un mot d'un registre différent (prestigieux par exemple). Les leaders de la communauté doivent alors l'accepter.
- C'est un mot d'une région différente. Idem.
- C'est un ajustement phonologique. Il faut que ce dernier soit au moins compris.
- C'est un mot qui répond à un besoin. Doit être accepté par les leaders.

Correction des formes syntaxiques

Nous pouvons dresser une hiérarchie des notions qui permettent de juger de l'acceptabilité et de la correction des formes syntaxiques :

- Syntaxiquement correcte au regard des formes standard du langage écrit.
- Syntaxiquement incorrecte au regard du standard écrit, mais acceptable dans la langue de tous les jours.
- Syntaxiquement incorrecte et non acceptable dans le langage de tous les jours *des locuteurs de langue maternelle*.
- À la fois incorrecte et inacceptable mais peut, si la forme est au moins compréhensible et interprétable, être jugé acceptable par une personne qui n'attend pas un discours correct.
- Ce qui n'est ni compréhensible ni interprétable est inacceptable. Violation des principes pragmatiques, selon laquelle la communication met en jeu une interaction *rationnelle*.

Correction sémantico-logique et pragmatique

Dans une conception quelque peu logicienne, la sémantique est la partie de la théorie du sens qui explique comment les mots et les expressions contribuent à la réalisation des conditions pour construire des phrases, et en particulier les conditions de vérité des phrases.

On peut alors considérer une expression comme :

- Sémantiquement correcte si elle possède une structure correcte et s'il existe une situation ou un contexte plus large dans lequel elle peut être employée à bon escient.
- Faiblement sémantiquement correcte si elle n'est que correcte structurellement.

D'un point de vue pragmatique, on considérera deux types de correction pour un expression. Elle sera :

- Soit correcte au regard de la situation : « Le château brûle » n'est correct que si le château brûle vraiment.
- Soit correcte au regard d'un contexte plus large : pour que « Jean viendra demain » soit correct, il faut en savoir plus que le contexte immédiat de l'interaction.

Selon Searle (1969, *Speech acts*), il y aurait quatre conditions nécessaires à ce qu'une expression conduise à une action :

- Condition de reconnaissance : condition de compréhension du contenu sémantique associé à la forme.
- Condition de correction : sincérité, intention illocutoire, etc.
- Condition de validité : condition 1 remplie et 2 non-violée (1+2).
- Condition d'acceptabilité : conditions pour une réaction définitive d'acceptation ou du rejet de l'interlocuteur.

Ce qui fait que l'acte de langage doit être rationnel, dirigé vers un but, et un but adéquat.

c) La relation entre les notions de correction et de normes

Nous avons vu que la notion de norme et de correction sont intimement liées. En fait, les normes font appel à des contextes très larges d'implications diverses dans la réalité sociale que la notion de correction peut délimiter, sécuriser mais encore créer. Ces normes consistent en des relations entre personnes parmi lesquelles sont déterminés quels modèles ou individus standards doivent être suivis, qui doit suivre ces modèles, qui fournit les modèles, et qui impose, si nécessaire, l'adhésion à ces modèles.

2. Les normes face à la loi et dans le langage

a) Théories sur l'existence et la validité des normes

Traditionnellement, on considère que la norme (Raz, 1975, *Practical reason and norms*) se comporte ainsi au travers des individus:

- La plupart des membres d'une société (S) font une action ou imposent une contrainte (A) sous certaines conditions (C).
- Si quelqu'un (x) ne se plie pas à la règle, il sera critiqué par les autres membres de S et de telles critiques seront perçues comme justifiées par les autres membres de S, de sorte que les critiques ne seront pas critiquées par eux-mêmes.
- Les membres de S se réfèrent à la règle par des expressions comme « x devrait faire A quand C » ou « il est une règle qui dit que ... » afin de justifier leurs actions ou des demandes faites par d'autres, des critiques sur le comportement.

Toutefois, il convient d'ajouter à ceci quelques précisions. Selon Raz toujours, la définition d'une norme doit être rapportée plus intimement à la pratique. Dans certains cas, en effet, on peut croire qu'une option ou une idée est une norme sans penser qu'elle est partagée dans S : « Cette règle n'est jamais appliquée ». Les choses sont donc un peu plus complexes. La norme (obligatoire), pour exister, doit être :

- Valide : des x de S l'appliquent régulièrement et justifient ainsi leur comportement.
- Correspondre à une pratique : des normes non-valides peuvent être pratiquées et des normes valides peuvent aussi être non pratiquées.
- Prescrite par une certaine personne ou institution : la particularité majeure des systèmes institutionnalisés (légaux) est qu'ils ont pour critère d'être pratiqués ou sont dans une position de force qui n'est pas identique à toutes les normes pratiquées, et assignent une pression considérable aux activités officielles et institutions. Ils pèsent sur toutes les normes, formulées ou non.

Pour revenir à la linguistique, les instituts et académies se basent couramment sur les principes suivants :

- Corpus littéraire des 100 dernières années : les très grands auteurs y occupent une place de choix.
- Enquêtes linguistiques : certaines régions sont considérées comme plus pertinentes que d'autres (Paris *vs* province).
- L'intuition linguistique des codificateurs eux-mêmes. La manière dont ils parlent, dont ils pensent parler, ou dont ils aimeraient parler.

Il ne faudrait pas non plus être trop tranché sur les normes : elles peuvent être tout simplement rejetées : la cas de la Belgique bilingue est éloquent.

b) Théories sur l'apparition et la fonction des normes

Selon Ulmann-Margalit (1977, *The emergence of norms*), certaines normes sont des réponses à des problèmes posés par des situations d'interaction. Une norme sociale est un guide prescrit pour la conduite d'une action qui est généralement appliquée par les autres x de S . Elle reprend la classification de Hart :

- Les normes sont conçues ou perçues comme des obligations imposées quand la demande générale de conformité est insistante et la pression sociale se fait sentir sur ceux qui en dévient.
- Les normes soutenues par une pression sérieuse sont vues comme importantes car on les croit nécessaires au maintien de l'ordre public ou de quelques figures (politiques) importantes.
- Pourtant, il est reconnu que le respect des ces normes, en même temps qu'elle bénéficie à certains, contribue à laisser de côté ceux qui ont du mal à s'y adapter.

Il faut distinguer dans les normes, les conventions des décrets. Les premières sont :

- Des normes non-statuées, qui ne demandent pas à être décrétées, ordonnées, formulées.
- Elles ne sont pas non plus promulguées par une autorité ou une institution reconnaissable, mais impersonnelles, anonymes.
- Elles mettent en jeu des sanctions non-institutionnelles, non-organisées, et informelles (punitions et récompenses).

Les décrets, au contraire, sont :

- Statutaires.
- Publiés et promulgués par les autorités compétentes.

- Les sanctions mises en jeu sont organisées, institutionnalisées et parfois même, physiques.

3. Normes et règles en linguistique

a) La notion de norme dans la linguistique traditionnelle, structurale, et fonctionnelle

Pour Saussure, comme nous le savons, le langage est une « sorte de moyenne » des productions discursives individuelles. Dans le même temps, cette moyenne constitue la norme des occurrences. Rappelons qu'il distingue langage, langue, et parole.

Pour Louis Hjelmslev, le système du langage ou schéma, en tant que forme pure, se réalise de manière matérielle en trois étapes :

- La norme en tant que réalisation du schéma dans une certaine réalité sociale, faisant abstraction des détails de cette réalisation.
- L'usage comme ensemble des habitudes discursives d'un groupe social.
- La manifestation observable dans l'activité discursive.

La norme est donc une forme de régularité, mais elle existe même si les régularités attendues ne se réalisent pas.

b) La notion de règle dans la linguistique théorique

La notion de règle est couramment employée en linguistique théorique. Dans un premier temps, les structuralistes américains lui ont préféré le concept de régularité pour parler du comportement des locuteurs, de modèle ou de forme pour parler des structures linguistiques. Mais depuis Chomsky (1957), les linguistes n'ont plus cessé de parler de *règles* : il fal-

lait expliquer comment des modèles se substituent les uns aux autres et se développent. En logique, c'est un peu différent : les règles sont celles qui permettent de former des formules correctes, ou des règles de déduction, d'implication par exemple.

c) *Délimitation du concept de norme et types de normes*

« Norme » est souvent mis en relation avec « régularité », « habitude », « convention », « prescription », « ordre » et nous l'avons vu, « règle » et « correction ». Comment donc délimiter le concept ?

Délimitation de la norme

La *norme* implique l'attente d'une certaine *régularité*. La *convention* est une *habitude* sociale établie pour réduire un problème récurrent. Pour que la convention devienne une norme, il faut que la possibilité qu'elle soit abolie disparaisse. Les *ordres*, *prescriptions*, et autres *régulations* ont une dimension individuelle que la norme, force collective, n'a pas (et vice-versa). De ce fait, la norme est aussi pour une communauté un outil d'interprétation indispensable des comportements d'autrui. Elle rassure les individus.

D'un point de vue négatif, les individus doivent s'y conformer pour se protéger de la critique et de la mise au ban de la société : toutes les normes ajoutées l'une à l'autre forment ce qu'on appelle par ailleurs l'*ethnocentrisme*, visible où que l'on voyage. Ensuite, les normes favorisent le statu-quo : en ce sens, nous savons que l'inertie sociale profite à ceux qui ont le plus de pouvoir au moment où les normes sont établies. Il s'agit donc à travers les normes de maintenir les mêmes types d'individus au pouvoir.

Au niveau linguistique, le point le plus controversé concerne la *norme* en France et qui la détient plus précisément : il y a certes une forte puissance

d'inertie manifestée par les institutions comme l'Académie Française par exemple, qui intègre les nouveautés au compte-goutte. Mais ce n'est pas tout. André Chervel, agrégé de grammaire et docteur ès lettres, à qui une journaliste du Monde demandait pourquoi le blocage de la réforme de l'orthographe persistait en France, accusait les instituteurs:

« La même profession qui, jusque-là, s'employait à faciliter l'apprentissage de la lecture en simplifiant les graphies archaïques, va défendre bec et ongles son orthographe, qu'elle a eu tant de mal à acquérir, qui atteste son savoir-faire professionnel, et qui joue un rôle déterminant dans sa promotion sociale, car l'instituteur devient secrétaire de mairie dans la plupart des villages de France. Ce sont les instituteurs qui font échouer la simplification de l'orthographe lancée par Ferdinand Buisson en 1891 ».

On peut réellement se demander si, finalement, il n'en va pas de même pour la grammaire : car il faudrait une révolution théorique qui n'arrangerait personne : ni les enseignants de français, ni les inspecteurs qui détiennent par là un certain pouvoir. Danièle Manesse², professeur à l'Université de Paris 3-Sorbonne Nouvelle, n'hésite d'ailleurs pas à le dire:

« Dans sa mise en œuvre, la grammaire divise en effet ceux qui spontanément ont eu des pratiques métalinguistiques et de distanciation par rapport au langage et les autres. On le sait depuis Bernstein, ou grâce aux travaux plus récents d'Elisabeth Bauthier notamment. Cette pratique de mise à distance du langage est ce qui sépare les gens des classes populaires de ceux qui appartiennent à des classes «cultivées». »

² D. Manesse a aussi publié en 2008 un article dans la revue *Le français aujourd'hui* intitulé « Pour un enseignement de la grammaire minimal et suffisant ».

Les linguistes, eux, ont axé leurs efforts sur le *Français Langue Etrangère* (FLE) pour éprouver leur méthode, sans doute car cette discipline a cours à l'université, ce qui leur permet d'en garder le contrôle. Ces derniers cherchent le moyen le plus efficace d'enseigner le français, en s'appuyant sur les outils théoriques de la linguistique fondamentale. Certaines recherches sur la morphologie verbale ont ainsi été reprises par certains chercheurs.

Revenant plus exactement à notre propos, M. Wilmet, dans l'introduction à sa formidable *Grammaire Critique du Français*, crédite l'hypothèse de la résistance du corps professoral à la réforme d'un certain intérêt. Il cite notamment P. Swiggers (1990 : 855) qui porte un jugement sans appel:

« Ces grammaires scolaires (...) sont dues en général, aux inspecteurs de l'enseignement, à des enseignants, parfois à des professeurs d'université. Leur principale caractéristique est l'indigence de théorie et d'esprit méthodique ».

André Chervel (1977: 276) est du même avis mais pose cette fois en victimes tous ceux qui y sont confrontés :

« ... cette prétendue science de la langue n'est qu'un monstrueux bric-à-brac, échafaudé au cours des décennies. Elle réussit à en imposer grâce à ses innombrables silences, et surtout à la relation pédagogique où elle s'insère, fondée sur l'autorité et sur l'obéissance (...). Car c'est bien d'une véritable mystification que sont victimes les élèves, et les maîtres. L'appareil des concepts à partir desquels ils travaillent s'effondre comme un château de cartes quand on le soumet à une analyse rigoureuse.

Cette position est sans doute plus juste. En définitive, nous sommes tous victimes de la grammaire.

Dans ce cadre, une seule solution serait l'adoption d'un comportement généralisé mu par l'instinct. Mais ce type de fonctionnement n'est presque jamais observable dans les sociétés humaines. On peut toutefois tendre vers un tel objectif.

Types de normes

Il existe des normes techniques (de production d'objets, etc.) mais nous ne nous intéresserons qu'aux normes de communication, dont on peut distinguer deux types :

- Les normes de *production* de communication qui doivent répondre à des critères phonémiques, morphémiques, graphiques, syntaxiques, mais aussi bien sûr gestuels (non-verbal).
- Les normes d'*emploi* de ces produits et de leur sens, leur assignation pragmatique et stylistique en particulier.

Nous n'y revenons pas plus longtemps.

Composition et classification des normes

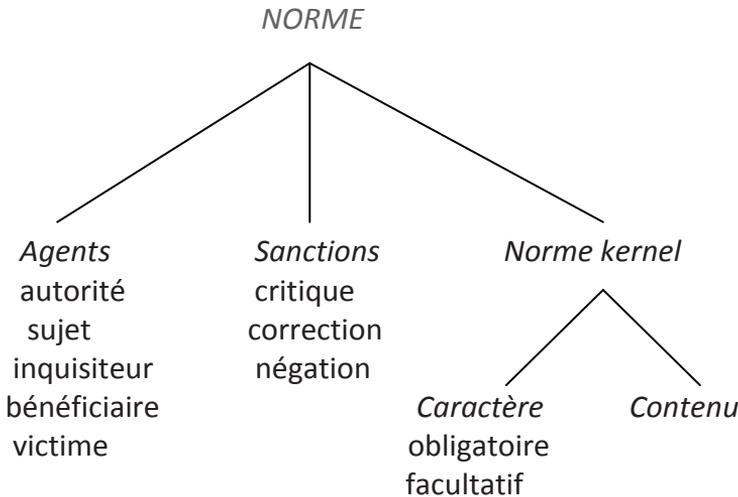
Les normes sont constituées selon Von Wright (1963) de 4 composantes essentielles :

- Un contenu qui en établit la régularité.
- Le caractère discret de la norme : obligatoire ou facultatif.

Ces deux caractéristiques forment ensemble ce qu'il nomme la *norme kernel*.

- Cette norme kernel vient se combiner avec une *force normative* exercée par une quelconque autorité sur un sujet. Elle peut être différente selon les régions du monde (personnelles, impersonnelles comme des lois par exemple). La force provient donc de celui dont émane la prescription. Les choses sont parfois un peu plus complexes et il faut ajouter à cela des promoteurs de la norme, des acteurs censés forcer à faire appliquer la norme, des bénéficiaires qu'il ne faut pas non plus oublier, et leurs victimes collatérales.
- Cette force se manifeste sous la forme de diverses *sanctions* qui peuvent aller de la critique jusqu'à la véritable sanction.

On peut résumer ce qui vient d'être dit de la sorte :



Autres distinctions fondamentales

Il faut distinguer :

- Le concept de norme de la *formulation* de la norme ou encore de la *codification* (guide pour la réalisation) de la norme et de sa *promulgation* (action d'introduire dans la population la norme comme valide).
- L'*existence* de la norme de l'*acceptation* de la norme, son *adoption*, la *validité* de la norme, et la *justification* de la norme.

Une norme existe pour une population quand elle régule son comportement. Elle est acceptée si la correction en sa faveur est bien perçue. Une norme est adoptée quand elle se pratique. Elle est valide si les individus justifient leurs actes et dénoncent les actes déviants en s'y référant. Une norme est justifiée si dans une population donnée si elle produit un comportement rationnel, dirigé vers un but, adéquat et ne donne pas lieu à des conflits avec une autre valeur importante en vigueur dans cette population.

d) Apprentissage et systématisation des normes linguistiques

Une caractéristique fondamentale des normes est qu'elles doivent être apprises, soit par prescription, soit par observation. La question préliminaire est donc de savoir comment deux individus peuvent avoir la même compétence linguistique

- Ont-ils la même pratique dans le discours actuel concerné par la norme ? Si oui, la norme existe pour les deux.
- Acceptent-ils des corrections en faveur de la norme ? Idem.
- Se réfèrent-ils à la norme ? Idem.
- Y a-t-il une valeur plus haute pour les deux à laquelle ils se réfèrent pour parler de cette norme ? Idem.

Dans l'apprentissage, nous pourrions aussi parler de la compétence innée (selon Chomsky) des individus à s'imprégner d'une langue, et sans nul doute, des normes qui l'accompagnent. Ils possèdent tous une capacité de connaissance mais encore de reconstruction des points de vue.

4. Normes et changements linguistiques

a) Les changements par nouveauté

Il peut arriver que des nouvelles normes doivent être introduites quand :

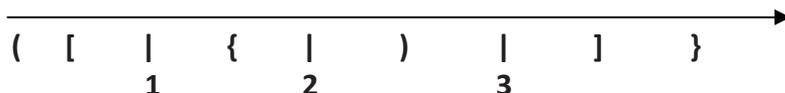
- Les mots dénotent une technique régie par une norme qui disparaît ou devient dépassée.
- Les mots s'appliquent à une institution qui prônait une norme mais qui est devenue obsolète.
- Les normes littéraires disparaissent avec une époque : par exemple, agencement des lettres, marqueurs morphologiques pour le sexe, le type de relations (patron/employé).
- De nouvelles institutions politiques, juridiques, administratives ou relations techniques se développent.

b) Les changements par déviation sur la base de procédés naturels ou sociaux

Généralement, dans le langage standard, il existe une tolérance pour les petites déviations. Nous allons voir comment cette tolérance permet une évolution progressive, à travers le cas d'un phonème.

- 1 : norme des grands-parents () : espace de tolérance des ...
 2 : norme des parents [] : espace de tolérance des ...
 3 : norme des enfants { } : espace de tolérance des ...

direction du changement du phonème



Comment cela se passe-t-il en clair ? Les parents considèrent la prononciation des grands-parents comme *vieillotte*. Ils dépassent la limite de tolérance des grands-parents qui, en retour, trouvent la prononciation de leurs petits-enfants agressive et déviante.

c) *La standardisation des langues*

Que se passe-t-il quand une langue se normalise ? Certaines de ces six conditions doivent être remplies :

- 1) Une variété de langues peut être sélectionnée ou construite pour le langage standard.
- 2) La prononciation peut être normalisée.
- 3) Un code oral peut être normalisé pour bâtir une langue écrite.
- 4) Un dictionnaire peut être établi, dans lequel les normes sémantiques sont plus ou moins fixées.
- 5) Le vocabulaire technique et scientifique peut être standardisé.
- 6) Les registres, c'est-à-dire les niveaux de langage à utiliser selon les situations peuvent aussi être standardisés : par exemple, le format, le début et la fin, le style de certains textes (lettres).

Qu'est-ce donc qu'une grammaire descriptive? (d'après C. Blanche-Benveniste, J. Deulofeu et A. Valli)

Quant à elle, la linguistique descriptive a pour but de décrire, et non de dicter des règles de comportements langagiers. Elle prend pour objets de sa description aussi bien des langues nationales à forte tradition écrite comme le français normé, que des langues à tradition orale, des « patois » en cours de disparition, ou des usages du français jugés fautifs par les grammairiens normatifs. Par exemple, dans une perspective descriptive, Gaston Tuaillon a donné une description détaillée du tour « aller au docteur » il en explique le fonctionnement et montre que cette tournure n'a pas le même sens ni les mêmes emplois que « aller chez le docteur »; par là-même, il lui donne une légitimité syntaxique. Par ailleurs, il *est* bien conscient que cette tournure est jugée incorrecte, et il est probable que, s'il enseignait à de jeunes enfants, il leur interdirait de l'employer par écrit. L'activité de description et l'activité d'imposition de la norme sont distinctes.

Pourquoi cet effort de description ? C'est que la linguistique contemporaine a cette conviction fondamentale, qui la fonde comme science, et non plus comme « art »: c'est la conviction que les langues sont organisées comme des systèmes, que les productions de langage des locuteurs, même les moins instruits, même sans écriture, reposent sur des mécanismes minutieux et très réguliers. La linguistique cherche à décrire ces mécanismes, révélateurs d'une activité intellectuelle spécifique.

Ces mécanismes ont des caractéristiques frappantes, qui ont été mises en lumière par différents linguistes. Les linguistes anthropologues (Sapir, Whorf, Bloomfield) ont souligné le fait que, dans les sociétés sans écri-

ture, des milliers de gens tombaient d'accord, sans s'être concertés, et sans l'avoir appris dans une école, sur des détails apparemment infimes de leur langue, et que cela supposait que ces détails faisaient partie d'ensembles organisés, qui constituent un savoir collectif inconscient.

Un linguiste comme Noam Chomsky a insisté sur le fait que les enfants acquièrent leur langue à un âge très jeune, à partir d'exemples souvent disparates et incomplets, et qu'ils reconstruisent, à partir de ces exemples imparfaits, une connaissance qu'ils maîtrisent environ vers l'âge de sept ans. Cela suppose, dit Chomsky, qu'il existe dans toutes les langues une « capacité de langage », fournie génétiquement, qui permet, dans la phase d'acquisition, d'acquérir n'importe quelle langue du monde. Les langues seraient fondées, pour une part, sur des principes universaux qui structurent toutes les langues, et pour une autre part sur des organisations particulières de telle ou telle langue. Dès l'âge de sept ans, un enfant aurait la capacité de distinguer ce qui fait partie de sa langue, et ce qui n'en fait pas partie, même s'il ne comprend pas toutes les significations véhiculées par cette langue. Chomsky véhiculées par cette langue. Chomsky a fourni un exemple, devenu célèbre, qu'on peut traduire en français par :

« D'incolores idées vertes dorment furieusement ».

Cette phrase paraît absurde, avec ses significations contradictoires et peu vraisemblables; mais, dite sous cette forme, elle est conforme à la grammaire du français: le sujet, avec son article et ses adjectifs avant et après le nom, est bien constitué; le verbe et l'adverbe sont parfaitement construits. Dans cette mesure, cette phrase est « grammaticale » (conforme à la grammaire de la langue). Ce qui paraît étrange, c'est le choix du lexique, ou plus

exactement « la sélection lexicale »: des « idées » qui « dorment », qui sont « incolores » et « vertes », et l'alliance entre « dormir » et « furieusement ».

La notion de grammaticalité a beaucoup influencé la linguistique contemporaine. Les linguistes ont pris l'habitude de dissocier « grammaticalité » et « vraisemblance »; ils ont cherché à dégager les limites de la grammaticalité, en passant en revue les tournures « non grammaticales » (généralement signalées par un astérisque). Par exemple, en français, on dira que des tournures comme:

*cette maison, c'est mignonne

*ces animaux ne sont pas de tigres

sont agrammaticales (= non grammaticales); jamais un francophone ne fera accorder un adjectif au féminin avec « c'est », bien qu'on ne lui ait jamais enseigné spécifiquement à ne pas le faire; (un Espagnol apprenant le français aurait tendance à faire l'accord); et il sait (sans nécessairement savoir l'expliquer) qu'on dit, avec « des », mais pas avec « de »:

ce ne sont pas des tigres, *ce ne sont pas de tigres

alors qu'on peut dire, aussi bien avec « de » qu'avec « des » :

je ne vois pas de tigres, je ne vois pas des tigres.

Ce savoir sur la grammaticalité n'est pas celui qu'enseigne l'école; ce serait du reste jugé inutile, puisque les enfants le savent.

La linguistique contemporaine peut donc juger « grammaticales » aussi bien des phrases « absurdes », que des phrases incorrectes du point de vue normatif. « Si j'aurais su... » est non normatif, mais c'est grammatical:

des francophones peuvent le produire et le reconnaître comme dit par des Français. En revanche, un énoncé parfaitement compréhensible comme:

*il ne lui a donnés ses cadeaux pas

sera jugé agrammatical.

La linguistique contemporaine a insisté sur la diversité des usages qui coexistent à l'intérieur d'une même langue: des archaïsmes et des innovations, des tournures différentes et concurrentes pour dire le « passé narratif », ou l'interrogation, (plus ou moins normatives), etc. Comme l'a souligné William Labov dans *Sociolinguistique* (1978), nous vivons tous avec cette idée naïve que notre communauté linguistique a dû connaître autrefois un état d'équilibre idéal, où l'on parlait « la vraie langue », sans emprunts excessifs à d'autres langues, sans pression trop forte de la norme, et sans « corruption » par les jargons. Quand on y regarde de près, on constate que l'état de « corruption » semble avoir toujours existé.

Certains locuteurs ont une grande expérience de la diversité des usages, d'autres non. Il suffit de songer à l'expérience que donnent certains domaines:

- la connaissance des usages régionaux: En Savoie et Haute-Savoie, on dit couramment: « j'ai personne vu ce matin » (comme « j'ai rien vu ce matin »), et les locuteurs de la région pensent que c'est « national ». Certains locuteurs méridionaux ne savent pas que le surcomposé « je l'ai eu fait » est totalement inconnu dans l'usage des Parisiens.

- la connaissance des usages techniques: les jardiniers parlent de « éclairer un plant de tomates » – les zoologistes disent « les hamsters peuplent vite ». Les Français non spécialistes connaissent ces verbes, mais pas dans ces constructions. Ce n'est pas dans « leur grammaire ».

- la connaissance des emplois archaïques. Grevisse cite: « obéir son mari » (Malherbe) – « aider à quelqu'un » (Montesquieu) – « ne savoir à qui entendre » (Flaubert) – « empêcher quelque chose à quelqu'un » (Chateaubriand) – « attendre après quelqu'un » (Littré).

Ces types d'emploi sont souvent jugés nouveaux et corrompus, alors qu'ils sont fort anciens.

- la connaissance des langues parlées. Pendant longtemps, on a pensé que le français parlé ne pouvait pas être décrit avec les mêmes procédures que le français écrit normé. Les tournures non normatives, les nombreuses répétitions et les hésitations du discours paraissaient être des signes de « déstructuration ». Les études faites sur les langues parlées depuis les années 1970 ont montré qu'on pouvait en donner des descriptions ordonnées et que l'examen du français parlé apportait des compléments utiles à la syntaxe du français. On a pu montrer que plusieurs phénomènes, qu'on aurait tendance à attribuer aux développements modernes du français parlé, étaient en fait attestés depuis longtemps. Un exemple frappant est celui de la prononciation du pronom « il », « ils ». La prononciation [i] avant un verbe qui commence par une consonne, comme dans « ils parlent » = [i parl] paraît aujourd'hui vulgaire et corrompue. C'était pourtant la prononciation élégante jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Restaut, grammairien du XXVIII^{ème}, écrivait:

« On ne prononce pas l'*l* dans *il* ou *ils*, si le verbe suivant commence par une consonne. *Il mange*, *ils mangent*, se prononcent comme *i mange*, *i mangent*. Mais si le verbe suivant commence par une voyelle, l'*l* ne se prononce qu'au singulier, *il aime*; et au pluriel *ils aiment*, il faut prononcer *i zaiment* ».

La prise en compte de ces différents usages, y compris les usages réputés vulgaires, a permis de compléter la description, et de mieux situer certains phénomènes qu'on avait tendance à expliquer – comme la prononciation moderne du « il » – par des facteurs de psychologie désuète, comme « la corruption », « la loi du moindre effort » ou la « facilité ».

La grammaire d'un point de vue linguistique a donc deux objectifs : (i) définir l'ensemble des structures et des règles qui permettent de produire tous les énoncés appartenant à une langue et seulement eux ; et (ii) d'étudier de manière systématique des éléments constitutifs d'une langue donnée. Dans cette perspective, l'étude des règles et des structures qui régissent une langue a un but descriptif et un but prédictif. Ces deux objectifs correspondent aux buts de la linguistique : une discipline cherchant à décrire les langues, d'où cette dimension descriptive et qui vise aussi à faire des prédictions sur les langues.

La question que la linguistique pose à la grammaire est la suivante: si certains énoncés sont proscrits en français, pourquoi apparaissent-ils ?

Réponse #1 : parce qu'ils ne sont pas agrammaticaux, mais seulement mal formés. Une grammaire ne doit pas complètement exclure ces énoncés puisqu'ils apparaissent.

Réponse #2 : Intuitivement, on peut comprendre pourquoi ces exemples apparaissent.

Nos jugements de grammaticalité (le fait que l'on juge une phrase comme grammaticale ou non) dépendent des principes ou règles de notre grammaire. A partir de ces règles, nous pouvons prédire si une phrase est grammaticale ou non. On se demande alors ce qui, dans notre grammaire, nous permet de construire des phrases complexes et d'avoir un jugement

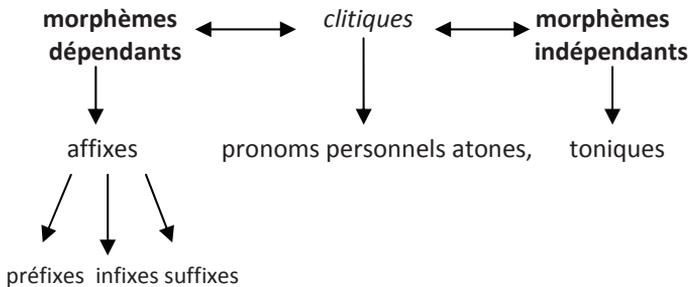
de grammaticalité sur celles-ci ? La grammaire traditionnelle normative ne nous confronte pas à certaines phrases. Pourtant, un locuteur pourrait les juger grammaticales. Une bonne connaissance de la grammaire linguistique permet donc aussi de prédire l'agrammaticalité d'une phrase. Comme on l'aura compris, le but de ce cours est de présenter, décrire les aspects de la grammaire du français dans cette perspective linguistique (explicative et prédictive).

Premier chapitre: pronoms personnels

Pronoms toniques et pronoms atones

Notion de clitique

Dans la grande majorité des langues, on trouve certains éléments dont le statut est problématique parce que leur comportement est en apparence intermédiaire entre celui des mots indépendants et celui des affixes habituels. S'ils semblent jouir d'une plus grande autonomie que ces derniers, ils forment avec un autre segment phonique un seul mot prosodique. De tels éléments ont souvent été appelés *clitiques* par les comparatistes du 19^{ème} siècle et les structuralistes, qui distinguaient *proclitiques* et *enclitiques* selon que le clitique s'attache prosodiquement au mot qui le suit ou qui le précède.



- clitiques
 - des morphèmes qui forment avec un autre segment phonique ensemble prosodique ; ils n'en sont pas séparables, ils ont une très faible autonomie;
 - dépendance prosodique;
 - p.ex., la construction « Je + ... + verbe » est systématiquement agrammaticale.
- toniques
 - les pronoms toniques acceptent la préposition;
 - par exemple, « Il le **leur** a présenté » (« leur » clitique);
 - vs. « Il m'a présenté à eux » (« eux » tonique).

Les indices pronominaux selon D. Creissels (1995)

« Dans ce cours, le terme d'indice pronominal se réfère de manière générale au fait qu'un mot susceptible d'entretenir une certaine relation syntaxique avec un constituant nominal peut inclure des affixes ou plus généralement présenter des variations morphologiques qui explicitent, soit des caractéristiques formelles du constituant nominal en question, soit des caractéristiques sémantiques de son référent.

C'est au niveau du verbe que se manifestent le plus couramment des indices pronominaux, mais les affixes possessifs des noms dont il a été question à la section 2.2.5 peuvent être considérés comme des indices pronominaux attachés aux noms (puisque'ils représentent un référent qui pourrait apparaître sous forme de constituant nominal en fonction de modifieur génitival du nom), et nous verrons au ch. 4 que beaucoup de langues ont des indices pronominaux attachés aux adpositions.

On peut distinguer en principe trois sous-types d'indices pronominaux :

– les indices pronominaux peuvent avoir exactement le même fonctionnement discursif que des formes pronominales libres, c'est-à-dire n'être présents que lorsque le mot dont ils font partie n'est pas explicitement construit avec le constituant nominal qui pourrait représenter le même référent;

– les indices pronominaux peuvent être de pures marques d'accord avec un constituant nominal nécessairement présent, c'est-à-dire être inaptes à représenter à eux seuls le référent du constituant nominal auquel ils correspondent;

– les indices pronominaux peuvent enfin avoir un double fonctionnement de pronoms et de marques d'accord, si ils sont un élément nécessaire du mot dont ils font partie tandis que le constituant nominal dont ils sont coréférents n'est pas un terme nécessaire de la construction.

Le premier sous-type peut être illustré par les pronoms-suffixes de l'arabe, par les suffixes possessifs du finnois, par les désinences personnelles des postpositions du hongrois, ou encore par les pronoms personnels conjoints du français.

Le deuxième sous-type, qui semble relativement rare, correspond aux désinences personnelles du verbe français, qui marquent l'accord entre le verbe et le sujet mais ont perdu la faculté (qu'elles avaient encore en ancien français) de représenter à elles seules l'argument-sujet.

Enfin, le troisième type, qui est au contraire extrêmement commun, peut être illustré par les désinences personnelles du verbe latin : en présence d'un constituant nominal représentant l'argument-sujet, ces désinences marquent un accord obligatoire entre sujet et verbe, mais elles peuvent

aussi à elles seules représenter l'argument sujet –ex. (22) ; c'est aussi de ce type d'indices pronominaux que relèvent les suffixes possessifs des noms hongrois, ou encore les préfixes personnels des prépositions du k'ichee' –cf. ch. 4, section 3.

- (22) a. Puer clama-t
 enfant crier-s3s
 'L'enfant crie'
 (le constituant *puer* et le suffixe *-t* réfèrent conjointement à l'argument-sujet)
- b. Clama-t
 crier-s3s
 'Il/elle crie'
 (*-t* représente à lui seul l'argument-sujet)

Comme les exemples qui viennent d'être proposés le montrent, par rapport aux classifications de la grammaire traditionnelle, la notion d'indice pronominal englobe notamment, d'une part ceux parmi les pronoms personnels qui (comme les pronoms personnels conjoints du français) ont une mobilité suffisamment réduite pour être analysés comme affixes d'un autre mot (verbe, nom ou adposition), et d'autre part les distinctions de personne-genre-nombre se manifestant dans les morphèmes couramment désignés dans les descriptions traditionnelles comme désinences verbales.

D'un strict point de vue synchronique, seul le premier sous-type d'indices pronominaux (celui illustré à l'ex. (21) par les pronoms-suffixes de l'arabe) mérite pleinement le qualificatif de pronominal, mais diachroniquement les trois sous-types correspondent à des étapes successives dans un même processus historique : les indices pronominaux sont d'anciens pronoms personnels qui, une fois devenus des formes liées, acquièrent progressivement un fonctionnement qui s'écarte de plus en plus de celui

des formes pronominales libres, tout en continuant à exprimer par leurs variations les mêmes types de distinctions sémantiques que les pronoms personnels. De ce fait, on trouve d'ailleurs très souvent dans les langues des situations intermédiaires dont il serait difficile de parler, dans une perspective typologique, si on ne disposait pas d'un terme englobant à la fois les affixes qui ont pleinement un fonctionnement de type pronominal et des morphèmes qui ont été initialement des affixes pronominaux au sens le plus strict du terme mais qui se trouvent plus ou moins engagés dans une évolution dont l'aboutissement ultime serait de faire d'eux de pures marques d'accord.

L'existence d'indices pronominaux n'est aucunement nécessaire au fonctionnement d'une langue : de manière générale, il semble raisonnable de penser que toutes les langues ont des pronoms personnels (même si elles ne les emploient pas exactement de la même façon), mais on peut très bien imaginer une langue où toutes les unités en question seraient des mots autonomes ayant la distribution syntaxique de noms (comme en français *moi, toi*). C'est effectivement cette situation qu'on trouve dans un certain nombre de langues (japonais, chinois, etc.), dans lesquelles il n'existe aucun morphème lié comparable aux désinences personnelles du latin ou aux pronoms conjoints du français. Mais cette situation est loin d'être majoritaire à l'échelle des langues du monde, ce qui s'explique par le caractère particulièrement banal du processus de cliticisation des pronoms, et de la tendance qu'ont souvent les pronoms clitiques à s'attacher de manière exclusive au mot qui régit le constituant nominal qu'ils représentent, devenant ainsi des affixes de ce mot.

Il y a quelques langues (par exemple les langues sara d'Afrique centrale) dont la flexion verbale consiste uniquement en indices pronominaux repré-

sentant un ou plusieurs arguments du verbe. Il s'agit toutefois d'une situation exceptionnelle.

Inversement, il y a des langues dont la flexion verbale exprime des distinctions de temps-aspect-mode, de polarité, etc., mais où aucun indice pronominal n'apparaît, ni au niveau du verbe lui-même, ni au niveau d'un marqueur prédicatif morphologiquement distinct du verbe. Cette situation n'est pas exceptionnelle, mais ce n'est pas la plus courante à l'échelle des langues du monde.

En effet, dans la majorité des langues du monde, la flexion verbale met en jeu à la fois des indices pronominaux représentant un ou plusieurs arguments du verbe et d'autres types sémantiques de morphèmes grammaticaux. Dans les langues où la prédication verbale nécessite un marqueur prédicatif morphologiquement distinct du verbe, des indices pronominaux représentant les arguments du verbe peuvent s'attacher au marqueur prédicatif plutôt qu'au verbe lui-même ».

Le degré d'intégration morphophonologique des indices pronominaux attachés au verbe peut être extrêmement variable. Pour ce qui concerne la syntaxe, on observe d'une langue à l'autre des variations dans le nombre d'indices que peut comporter une forme verbale (de 1 à 3, rarement plus) et dans leurs conditions d'apparition (ils peuvent constituer un élément nécessaire du mot verbal, ou n'apparaître que dans certaines conditions). Nous aurons à revenir sur ces questions dans les chapitres sur les rôles syntaxiques, car l'existence d'indices pronominaux correspondant à un terme nominal de la construction d'un verbe et leur fonctionnement constituent le cas échéant un élément important de caractérisation du rôle syntaxique du terme en question ».

Exercices

A. Le statut du pronom clitique

A partir des exemples suivants, dites quelles sont les caractéristiques du statut de clitique pour les pronoms

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| 1. a. il le lui rend | b. *il rend le lui |
| 2. a. il le lui a rendu | b. *il a le lui rendu |
| 3. a. il s'est évanoui | b. *il est s'évanoui |
| 4. a. il le lui a souvent prêté | b. *il le lui souvent a prêté |
| 5. a. tu m'en as peu parlé | b. *tu m'as peu en parlé |
| 6. a. je suis content | b. *je, bien sûr, suis content |
| 7 a. je vais bien | b. *je seul vais bien |
| 8 a. nous avons ri | b. *tu et je avons ri |
| 9 a. il te réclame | b. *il te seul réclame |
| 10 a. il vous amuse | b. *il te et les amuse |
| 11 a. cela lui appartient | b. *cela lui et nous appartient |
| 12 a. je pense à lui | b. je pense à lui seul |
| 13 a. je tiens à vous | b. je tiens à toi et à lui |
| 14 a. il pense à moi | b. il pense bien sûr à moi |
| 15 a. lui était content | b. lui seul était content |
| 16 a. nous sommes là | b. nous, bien sûr, sommes là |
| 17 a. vous le pouvez | b. vous seuls le pouvez |
| 18 a. eux le savent | b. eux seuls le savent |
| 19 a. elles sont belles | b. elles, bien sûr, sont belles. |

B. Les deux pronoms *lui*, « *clitique* » et « *non-clitique* »

Il y a deux pronoms «*lui*»; l'un est un *clitique*, à la fois [masculin] et [féminin]: «*je lui parle*»; l'autre, [+masculin], est *non clitique*: «*je pense à lui, je pense à elle*». Classez les différentes occurrences de «*lui*» dans les exemples suivants, selon qu'elles représentent l'un ou l'autre de ces pronoms. Montrez comment on peut vérifier que l'un est *non clitique*. Les exemples sont extraits d'enregistrements oraux.

1. le maître *lui* aurait voulu que je sois euh chez les frères
2. moi je suis sincère mais *lui* n'est pas sincère
3. et Nicolas est toujours en vie *lui*
4. ah ben la construction il l'a fait faire pour *lui*
5. je *lui* regarde les amygdales
6. il *lui* fallait à peu près deux mois pour ses crédits
7. ça *lui* a paru agressif
8. *lui* aura 29 ans exactement
9. il l'accusera de marcher avec tout le monde sauf avec *lui*
10. je *lui* écrivais une lettre
11. on *lui* en a parlé et c'est à *lui* qu'on en a parlé en premier
12. comme c'est *lui* qui a refusé il ne peut plus rien dire
13. si on n'appelle que *lui* on devra le *lui* dire

C. Incompatibilité entre classes de pronoms *clitiques compléments*

D'après les exemples suivants, dites quelles sont les classes de *clitiques compléments* qui sont compatibles entre elles et celles qui ne le sont pas.

Pourrait-on rendre compte des incompatibilités par une analyse en « fonctions » ?

- | | |
|---|------------------------------|
| 1. a. il présente son ami à son père | b. il le lui présente |
| 2. a. ils présentent leurs amis à leurs parents | b. ils les leur présentent |
| 3. a. ils me présentent leurs amis | b. ils me les présentent |
| 4. a. ils nous présentent leurs amis | b. ils nous les présentent |
| 5. a. ils se présentent leurs amis | b. ils se les présentent |
| 6. a. il me présente à son père | b. *il me lui présente |
| 7. a. il te présente à son père | b. *il te lui présente |
| 8. a. ils vous présentent à leurs parents | b. *ils vous leur présentent |
| 9. a. il se présente à son directeur | b. *il se lui présente |
| 10. a. ils nous présentent à leurs amis | b. *ils nous leur présentent |

D. Pronoms et clitiques – remarques générales

Relevez dans ce corpus oral tous les pronoms. Lorsqu'il de s'agit de clitiques, justifiez leur appartenance à cette catégorie. Dans tous les cas, dites ce que les pronoms remplacent et ce que l'on peut en tirer sur la terminologie de « pronom ». Y a-t-il des fautes de français ? Dites pourquoi certaines phrases sont agrammaticales.

- (1) (a) mon père, il est cheminot
 (b) mon père, je l'aime bien
 (c) mon père, je lui ai donné ma montre
- (2) (a) à mon père, je lui ai donné ma montre
 (b) gentil, mon père l'est
- (3) (a) la première année de droit, ils reprennent en octobre
 (b) les deux filles, ils sont avec la grand-mère

- (4) (a) sortir de temps à autre, ça va
 (a')?? sortir de temps à autre va
 (b) le tabac c'est pas bon
 (b')?? le tabac est pas bon
 (c) les repas de gala, c'est toujours la même chose
 (c') * les repas de gala, est toujours la même chose
- (5) les chaussures, j'ai acheté celles-ci
- (6) la glace, j'aime ce dessert
- (7) * moi vais partir demain
- (8) lui va partir demain

E. Clitiques et non-clitiques – quels tests ?

L'article suivant de C. Cusimano. CUSIMANO C. (2011) « En finir avec les faux sujets syntaxiques ? », (Echo des Etudes Romanes Volume VIII/Numéro II, Česke Budejovice), traite de la question des clitiques parmi les pronoms personnels. Quels sont les critères évoqués dans cet article pour mesurer l'appartenance à cette classe ?

D. Creissels a essayé le premier de mesurer le comportement desdits pronoms personnels sujets en modifiant l'environnement co-textuel communément donné dans les exemples des grammaires pour en montrer les incohérences : selon lui, il convient d'affirmer « la limite entre deux positions structurelles distinctes: celle du constituant nominal sujet (qui admet *moi, toi* ou *lui* mais pas *je, tu* ou *il*) et celle de l'indice de sujet (ici: *je, tu, il*) » (Creissels, 1995, 26). C'est ce que montrent les exemples suivants.

MICHEL aussi viendra
 LUI aussi (IL) viendra

*IL aussi viendra
TOI aussi TU viendras
*TOI aussi viendras
*TU aussi viendras
MOI aussi JE viendrai
MOI aussi JE viendrai
*MOI aussi viendrai
*JE aussi viendrai

C. Touratier (2003 : 17) se fait l'écho de ces conceptions dans son plus récent ouvrage³, et dans ces cours en ligne sur le site de l'Université de Provence:

« Car ces pronoms dits sujets ne sont pas du tout séparables du verbe de la phrase, ne peuvent pas recevoir d'apposition, que ce soit un adjectif apposé ou une relative dite explicative (*On, toujours aussi impatient, part demain pour la campagne, *Il, qui est mon voisin, part demain pour la campagne), contrairement à ce qui se passe pour un SN ou un nom propre sujet (Paul, toujours aussi impatient, part demain pour la campagne, Paul, qui est mon voisin, part demain pour la campagne) ».

On l'aura compris, le problème provient du fait que l'apposition révèle, à ce propos, une contrainte syntaxique inextricable en français: certains types de pronoms (« il » mais pas « elle » sauf le premier « elle » dans des exemples tels que « Elle, elle ... ») ne supportent pas d'être séparés du verbe. D'un point de vue syntaxique, cela revient à dire que les cli-

³ Même si l'on suppose, ayant suivi ces cours à l'Université de Provence, que ce dernier avait pris conscience du phénomène au moins en même temps.

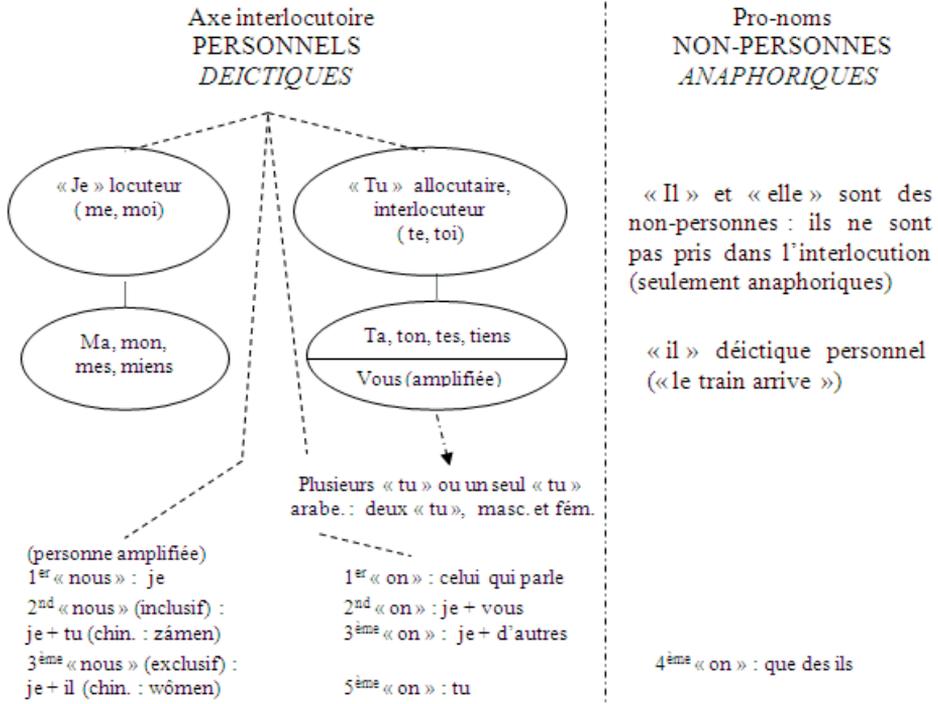
tiques n'entrent pas dans le paradigme du syntagme nominal, contrairement au nom propre par exemple. En d'autres termes, n'étant jamais des constituants immédiats de P, ils ne peuvent en aucun cas en être considérés comme sujets syntaxiques. D. Creissels avait quelque peu ménagé les grammairiens en continuant à appeler ces pronoms *indices de sujet*, alors qu'ils n'ont rien d'un sujet. C'est pourquoi, pour éviter tout malentendu, nous les nommerons à la suite de C. Touratier *indices de personne*, en ce sens qu'ils sont comparables aux désinences verbales de personne dans les autres langues romanes: nous les assimilons donc, par exemple, au « -o » (it. & port.) de « cant-o » dont on ne dirait jamais qu'il s'agit d'un sujet syntaxique. Ils se combinent donc directement avec le verbe. Ces morphèmes ne sauraient donc pas même « marquer l'accord » d'un supposé sujet avec le verbe comme on peut le lire dans certaines grammaires ; car, leur signifiant discontinu, ils sont tout à la fois la source de l'accord et l'accord lui-même (/nu ... 7/ par exemple, le morphème de 4^e personne).

Certes les choses sont un peu plus complexes et l'on peut dresser une liste non-exhaustive mais déjà contrariante des complications que ces considérations gouvernent. Ainsi, tout d'abord, dans les phrases disloquées avec « moi » en tête de phrase, « je » est obligatoire mais plus lorsqu'il est accompagné d'un modifieur comme dans « moi seul (je: facultatif) vais à Paris » ; ensuite, il est impossible de distinguer sans l'appui de la prosodie « elle » (non-accentué) et ELLE (accentué) dans « elle chante » ; mais encore, seuls « lui », « elle », « eux », et « elles » ne nécessitent jamais de reprise par un pronom faible qui reste alors facultatif ; enfin, curiosité notable, l'usage oral fait apparaître des formes personnelles hybrides telles que « nous, on » que nous laisserons de côté lors de cet exposé. Car le plus important n'est pas là : de toute évidence, en effet, il existe deux comportements mor-

phosyntaxiques distincts au sujet de ces pronoms rangés dans une même classe, abusivement considérée comme homogène.

L'accès à la référence des pronoms personnels: déictiques et anaphoriques

Présentation schématique



Deixis et anaphore : personnes de discours et non-personne

« Le terme ‘deixis’ (qui vient du mot grec signifiant pointant, indiquant) est désormais employé en linguistique pour référer à la fonction des pronoms personnels et démonstratifs, du temps et d’une variété d’autres items grammaticaux et lexicaux qui établissent un lien entre les énoncés et le cadre spatio-temporel coordonné à ces énoncés »⁴.

« Les linguistes se sont souvent référés à l’énonciation (en tant que situation) sous le terme de deixis. Cependant, ce mot masquait une opposition importante (comme l’avait déjà remarqué K. Bühler): une partie des formes deixiques renvoyaient à des éléments antérieurs de l’énoncé (ainsi les pronoms « il », « elle », « le », « la », etc.), une autre aux éléments de l’acte de parole (« je », « tu », etc.) ; autrement dit, on confondait deixis anaphorique avec deixis indicielle.

La grammaire traditionnelle parle de « pronoms personnels » à propos de *je* et *tu*, et les associe à *il*. Ce rapprochement est facilité par les mécanismes d’apprentissage des conjugaisons, où l’on décline *je-tu-il-nous-vous-ils*, les « trois personnes ». En fait, comme on l’a vu plus haut (p. 9), il faut dissocier le couple *je-tu*, déictiques et véritables « personnes » de dialogue, et le pronom *il*, véritable pro-nom, que Benveniste préfère placer dans le registre de ce qu’il appelle la non-personne, celui des objets du monde autres que les interlocuteurs. Certes, en un sens, ce dont parlent les interlocuteurs « participe » à l’énonciation, mais pas au même titre que les

⁴ LYONS J. (1977) *Semantics*, Cambridge, Cambridge U.P., p. 636.

personnes. Je et tu renvoient à des rôles, celui d'énonciateur et de co-énonciateur » (Ducrot O. et Todorov T., 1972).

Le problème du pluriel⁵

Ce qu'on entend ici par je ou tu renvoie en fait à une classe plus large que les deux termes correspondants et leurs variantes (me, te, moi, toi) ; ils figurent aussi dans les formes dites de « pluriel » (nous, vous) ainsi que dans les pronoms (le tien, le nôtre...) et les déterminants possessifs (mon, votre...).

En réalité, nous et vous ne constituent pas à proprement parler le « pluriel » de je et tu (de la même manière que chevaux constitue le pluriel de cheval. Ce sont plutôt des personnes « amplifiées » (Benveniste). Nous désigne (je + d'autres) et vous (tu + d'autres). Cela explique également qu'il soit possible, dans l'usage du *vous* dit « de politesse », d'interpeller un individu unique par *vous*: il s'agit d'une amplification de la personne, et non d'une addition d'unités.

Le cas de *on*

A côté des « personnes » proprement dites, énonciateur et co-énonciateur, qui s'opposent à la non-personne, le français dispose aussi d'un élément, *on*, qui présente un certain nombre de caractéristiques.

- il réfère toujours à un être humain (à la différence d'un vrai pronom comme *il...*) ;

⁵ Nous devons l'essentiel des sections 3., 4., 5. 6., à D. Maingueneau (1993).

- il occupe toujours la position sujet (mais jamais la fonction sujet si l'on admet qu'un clitique ne peut pas occuper cette fonction).
- il ne varie ni en genre ni en nombre et constitue, du point de vue morphologique, une 3^e personne ;
- il est parfois précédé du déterminant défini *l'*, en vertu de règles mal maîtrisées par les locuteurs ;
- il s'interprète, selon les contextes, comme « je », « tu », « nous », « eux », « elles », « les hommes en général »... et sa valeur référentielle peut changer à l'intérieur du même énoncé: « Si *on* (= nous) va chez eux, *on* (= ils) nous fait la tête... »

Ses emplois se distribuent entre la référence à une classe (emploi *générique*: « On est enthousiaste à vingt ans ») et la référence *spécifique* à un individu ou à un groupe d'individus. Quand il a valeur générique, il a *soi* pour forme réfléchie correspondante: « Quand *on* aime, on ne pense pas à *soi* ». Dans les emplois spécifiques, il peut s'interpréter comme référant à l'énonciateur, au co-énonciateur, au couple énonciateur + co-énonciateur, à la non-personne. Il présente en effet la particularité de référer à une subjectivité, mais *sans prendre en compte la distinction entre énonciateur, co-énonciateur et non-personne*, en effaçant en quelque sorte les frontières entre les positions de 1^{ère}, 2^e et 3^e personnes. Quand on étudie un texte littéraire, il faut surtout considérer de quelle manière il exploite la plasticité du *on* à ses fins propres.

Pour aller plus loin ...

« A examiner les emplois de ON dans les usages les plus courants de la langue française contemporaine, il y a lieu de s'étonner de l'agilité des fran-

cophones, qui utilisent ce pronom dans des significations parfois opposées, en s’y embrouillant très rarement.

On1 le renvoie comme ça et puis on2 nous le renvoie comme ça » Claire Blanche-Benveniste

«1) *on* tend au remplacement massif de *nous*, dont il menace l’existence à long terme.

2) *on* = *nous* efface progressivement l’emploi vraiment « indéfini » de *on* [...]» (Rey-Debove)

Valeurs de ON	Ensemble référentiel visé	Correspondant à
ON1	Auteur(s)	<i>je/nous</i>
ON2	Auteur(s) + lecteur(s)	<i>je/nous + vous</i> (je/nous + les lecteurs)
ON3	Auteur(s) + communauté discursive limitée	<i>je/nous + vous</i> (je/nous + mes collègues)
ON4	Auteur(s) + communauté "non limitée"	<i>Je/nous + tout le monde</i>
ON5	Lecteur(s)	<i>vous</i> (les lecteurs)
ON6	Autre(s)	<i>il(s)/elle(s)</i> (le(s) autres chercheurs)

Valeurs de ON dans l'article de recherche (Fløttum, Jonasson & Norén, 2008)

« ‘ On ’ peut désigner une communauté non déterminée de gens plus ou moins compétents dans le domaine concerné, excluant le locuteur, mais il a plus fréquemment pour référent un ensemble qui est soit inclusif du locuteur, avec un aspect généralisant, soit non inclusif du locuteur, sans pour autant l’exclure (le flou demeure sur les limites de la communauté scientifique ainsi désignée). » (Loffler-Laurian)

Le datif éthique

Nous avons évoqué jusqu'ici des emplois de marqueurs personnels qui possèdent une fonction dans la phrase (sujet, objet direct...) et qui peuvent être remplacés par des groupes nominaux. Mais considérons cet emploi:

(Nana après avoir rompu avec son riche protecteur, le comte Muffat, demande de ses nouvelles à son ancien coiffeur, Francis:)

« Ah ! il est avec Rosé maintenant, dit-elle. Eh bien, vous savez, Francis, je m'en fiche !... Voyez-vous, ce cafard ! Ça vous a pris des habitudes, ça ne peut pas jeûner seulement huit jours ! » (Emile Zola, Nana)

Le *vous* que nous avons souligné possède ici un statut remarquable. Sa position et sa morphologie sont celles d'un complément datif de la locution verbale « a pris des habitudes », alors même que cette locution exclut la présence de ce type de complément (*« Paul a pris des habitudes à Lucie »). Ces emplois qu'on appelle traditionnellement « explétifs » manifestent une sorte d'excès de l'énonciation sur la syntaxe. Réservé à la langue parlée et aux énonciations rapportant des événements spectaculaires ou inattendus, le datif éthique s'interprète comme une opération de « prise à témoin » du co-énonciateur. Autrement dit, le co-énonciateur se trouve mis en position d'*acteur de l'énonciation mais pas du procès évoqué par l'énoncé*. Phénomène particulièrement net quand le verbe n'appelle pas de datif.

Tutoiement et vouvoiement

Ce serait aussi une notable simplification que d'envisager les personnes indépendamment des problèmes posés par l'existence des formes de *poli-*

tesse. Tout locuteur francophone, dès lors qu'il prend la parole, se trouve contraint de choisir entre des formes concurrentes, et ce choix est signifiant. Nous n'évoquerons ici que le « vous », laissant dans l'ombre les formes de respect à la non-personne (« Monsieur est servi », « Son Excellence a-t-elle fait bon voyage ? »...).

Pour l'opposition entre tu et vous, on parle habituellement de *politesse* quand il s'agit de caractériser *vous*. Cette appellation est inexacte si l'on entend par là « déférence ». En fait, le vous représente la forme non marquée de l'opposition, celle qu'emploient normalement les sujets parlants: on dit « tutoyons- nous », et non « vouvoyons-nous ». Le principe qui guide le choix du tu et du vous, c'est *l'affirmation d'une appartenance ou d'une non-appartenance à la même sphère de réciprocité*. Il y a des gens que l'on tutoie dans certaines circonstances (quand ils appartiennent à la même sphère que le locuteur) et que l'on vouvoie dans d'autres circonstances (en l'absence de sphère commune). Ainsi, loin d'être une forme de moindre politesse, le « tu » peut fort bien être la forme requise: on peut vouvoyer pour marquer l'exclusion, la mise à distance, et non par respect.

Exercices

A. Analyse de texte

Dans la fable suivante de J. de la Fontaine, L'Homme et l'Idole de bois, isolez les unités que la grammaire traditionnelle regroupe sous le terme de pronoms personnels et déterminez comment ceux-ci participent à la construction énonciative en vous interrogeant particulièrement sur les problèmes suivants : Comment leur emploi permet-il de délimiter les différentes parties du texte ? Pourquoi certains

*pronoms correspondent-ils mieux que d'autres à l'objectif énonciatif de l'auteur ?
Ce texte comporte-t-il des emplois particuliers de pronoms personnels?*

« Certain Païen chez lui gardait un Dieu de bois,
De ces Dieux qui sont sourds, bien qu'ayant des oreilles
Le Païen cependant s'en promettait merveilles.
Il lui coûtait autant que trois.
Ce n'étaient que vœux et qu'offrandes,
Sacrifices de bœufs couronnés de guirlandes.
Jamais Idole, quel qu'il fût,
N'avait eu cuisine si grasse,
Sans que pour tout ce culte à son hôte il échût
Succession, trésor, gain au jeu, nulle grâce.
Bien plus, si pour un sou d'orage en quelque endroit
S'amassait d'une ou d'autre sorte,
L'homme en avait sa part, et sa bourse en souffrait.
La pitance du Dieu n'en était pas moins forte.
A la fin, se fâchant de n'en obtenir rien,
Il vous prend un levier, met en pièces l'Idole,
Le trouve rempli d'or: Quand je t'ai fait du bien,
M'as-tu valu, dit-il, seulement une obole?
Va, sors de mon logis: cherche d'autres autels.
Tu ressembles aux naturels
Malheureux, grossiers et stupides:
On n'en peut rien tirer qu'avecque le bâton.
Plus je te remplissais, plus mes mains étaient vides:
J'ai bien fait de changer de ton.

B. Tutoiement vs. vouvoiement

L'article qui suit, « Je veux rester à tu et à toi avec mes compatriotes », est paru dans le Courrier International du 28.08.2012 La Suède a aboli le vouvoiement dans les années 1960. Mais aujourd'hui les jeunes le remettent au goût du jour – au grand dam de ceux qui ont vécu la révolution du tutoiement, dont cette journaliste, Niklas Ericsson.

Résumez brièvement ce qui fait la particularité de la situation en Suède.

La serveuse, la trentaine, me demande: « Je vous en remets un peu ? » « Il ne faut pas me vouvoyer », lui répons-je courtoisement. Elle me jette un regard inexpressif et continue – certainement sans penser à mal – à me vouvoyer tandis que nous réglons l'addition.

Le vouvoiement est devenu courant en Suède, particulièrement de la part des jeunes, et surtout dans le secteur des services. Or se faire vouvoyer pose un sérieux problème à de nombreux Suédois. « La vérité, c'est que je préfère me faire traiter de 'vieux con' que d'être vouvoyé », lance un sexagénaire à propos de l'arrivée du vouvoiement. J'ai tendance à partager cet avis.

Dans les années 1960, une réforme instituant la généralisation du tutoiement est entrée en vigueur en Suède. C'était une expression de l'air du temps, une façon de régler nos comptes avec le passé, avec les directeurs d'usine, la petite noblesse et le carcan du conformisme. Les Suédois ont mis à bas le système pyramidal et refusé d'établir des différences entre les gens. L'adoption du tutoiement par [le quotidien] *Dagens Nyheter* a accéléré sa généralisation.

En 1967, devenu le nouveau patron de la Direction de la santé et des affaires sociales, Bror Rexed a tenu à ce que tous ses fonctionnaires se tu-

toient. La réforme généralisant le tutoiement n'était pas un décret émanant du sommet de l'Etat, mais l'expression d'une aspiration du peuple à davantage d'égalité. Le tutoiement s'accompagne par ailleurs d'une intonation particulière, sans affectation, presque familière. On parle comme on parlerait à la maison, sans élever la voix, en s'adressant directement à la personne concernée. Ce n'est pas ainsi que l'on s'adresse aux autres en Italie ou en France, où un « *Bonjour monsieur* » place clairement la conversation dans la sphère publique – et non privée. Et l'intonation est à l'avenant.

Un ami né à Västerås [à l'Ouest de Stockholm] dans les années 1960 m'a raconté récemment que, dans sa jeunesse, on passait son temps libre en famille. On se hâtait de rentrer chez soi après le travail – il n'y avait guère autre chose à faire – et il existait entre les gens une distance que l'on ne franchissait tout simplement pas. L'introduction du tutoiement avait également cette fonction: réduire la distance.

Ajoutez à cela que le vouvoiement n'est pas naturel en suédois. Pour beaucoup de linguistes, c'est même une abomination. La forme de politesse qui avait cours en Suède avant les années 1960 n'était pas le vouvoiement, mais le titre ou le nom de la personne. Monsieur Johansson. Hilda. Directeur. Maître de conférences Berglund. Lorsque l'on ne connaissait pas le titre de la personne, on pouvait se rabattre sur la profession: Monsieur le chauffeur. Ou sur la forme passive: Un peu plus de café est-il désiré ?

En dernier recours, on passait au vouvoiement. Vous là. Pour les personnes âgées, le vous est offensant. C'est ainsi que les membres de la classe supérieure s'adressent à ceux qui se trouvent en bas de l'échelle. Existe-t-il seulement une raison d'introduire un vouvoiement de politesse qui n'a jamais été en usage dans notre langue ? Le tutoiement est aussi représentatif de la Suède que le sont Ikea ou H&M. Tout en exprimant la même

idée d'égalité. Il vaut la peine d'être défendu. Toi l'antique, toi le libre [*Du gamla, du fria*, hymne national suédois].

C. « On » et analyse de texte

Dans l'extrait suivant, dites à quoi correspondent les différents « on » et ce que l'on peut en déduire d'un point de vue narratif.

[Lorsque Emma Bovary rêve sur un porte-cigares oublié par celui qui l'a fait danser au bal du château de la Vaubyessard]

« Elle le regardait, l'ouvrait, et même flairait l'odeur de sa doublure, mêlée de Verveine et de tabac. à qui appartenait-il ?... Au Vicomte. C'était peut-être un cadeau de sa maîtresse. *On* avait brodé cela sur quelque métier de palissandre, meuble mignon que *l'on* cachait à tous les yeux, qui avait occupé bien des heures et où s'étaient penchées les boucles molles de la travailleuse pensive. Un souffle d'amour avait passé parmi les mailles du canevas ; chaque coup d'aiguille avait fixé là une espérance ou un souvenir, et tous ces fils de soie entrelacés n'étaient que la continuité de la même passion silencieuse. De quoi avait-*on* parlé lorsqu'il restait sur les cheminées à large chambranle, entre les vases de fleurs et les pendules Pompadour ? Elle était à Testes. Lui, il était à Paris, maintenant ; là-bas ! »
(*Madame Bovary*, I, chap. 9)

D. « On » dans *L'Identité* de Kundera

Tous ces emplois de « on » sont extraits du roman de Kundera : signalez les cas intéressants.

1. Je ne peux pas me débarrasser de l'idée que après la morte on reste vivant.

2. Pourtant, se dit Jean-Marc, ce sont surtout les promeneurs que les engins dirigés par des enfants mettent en danger; pourquoi ne leur propose-t-on pas un casque à eux?
3. « - ... Mais parce que je transforme tout ce qui se passe autour de moi en matière de nos conversations.

On pourrait parler d'autre chose!

4. S'embrasser sur les deux joues est devenu en France, depuis une vingtaine d'années, une convention quasi obligatoire et, pour cette raison, pénible pour ceux qui s'aiment. Mais comment éviter cette convention quand on se revoit sous les yeux des autres et qu'on ne veut pas passer pour un couple fâché? Gênée, Chantal s'approcha et lui tendit ses deux joues. Le geste était artificiel et leur laissa un goût de fausseté.
5. La voix de Leroy les interrompt: « On y va! »
6. C'est alors que sa belle sœur, avec une admiration mêlée d'hostilité, l'appela la Tigresse: « Tu ne bouges pas, on ne sait rien de ce que tu penses, et tu frappe. »
7. Elle répond sur un ton de reproche: « C'est Vous qui devriez le savoir ! Elle était tellement gaie ! Mais quand on est sorti du train elle a disparu ! »
8. « On en a parlé à la télé. » L'autre: « Qu'est-ce qui a pu lui arriver? – On ne peut même pas l'imaginer. Et c'est ce qui est horrible. – Un meurtre? – On a fouillé tous les environs... On les a montrés à la télé... »
9. Un des enfants tenait dans sa main une pomme qu'il avait prise dans une coupe sur la table.
« Remets la pomme où elle a été, lui dit Chantal.

Je rêve ! Cria la belle-sœur.

Remets la pomme. Qui te l'a donnée?

Elle refuse une pomme à un enfant, on croit rêver! »

10. « On m'a dit qu'il s'était même vanté de ne pas avoir succombé la psychose qui régnait à mon égard et n'avoir rien dit qui peut me nuire. »
11. Elle se souvient qu'en Chine et au Japon, selon ce qu'on lui a raconté, la culture érotique ne connaît pas le baiser la bouche ouverte.
12. On le lui présenta, en passant, rapidement, sans qu'ils pussent même retenir leurs noms respectifs.
13. Comment peut-on souffrir de l'absence de celui qui est présent? (Jean-Marc saurait répondre: on peut souffrir de nostalgie en présence de l'aimé si on entrevoit un avenir où l'aimé n'est plus; si la morte de l'aimé, invisiblement est déjà présente.)
14. On peut se reprocher un acte, une parole prononcé, on ne peut se reprocher un sentiment tout simplement parce qu'on n'a aucun pouvoir sur lui.
15. Ils sont notre miroir; notre mémoire; on n'exige rien d'eux, si ce n'est qu'ils astiquent de temps en temps ce miroir pour que l'on puisse s'y regarder.
16. C'est un génie, celui qui a inventé ce code! On n'aurait pas pu trouver mieux.
17. Au coin de leur rue il y avait un bistro: le lieu idéal pour qui voudrait l'espionner; de là, on voit l'entrée de sa maison, les deux rues par lesquelles elle passe tous les jours de la station de son autobus.
18. « Tu connais ce mendiant qu'on voit de temps en temps dans notre rue.

19. Dans notre siècle on ne s'en formalise pas, mais Chantal se plaît à imaginer la princesse de Clèves, ...
20. « À ce moment, j'ai compris le seul sens de l'amitié telle qu'on la pratique aujourd'hui. »
21. ...Chantal pense toujours à la grande villa en béton où tous les sons se répandaient sans qu'on pût déterminer de quelle directions ils venaient.
22. Ils tirent tous les deux leur origine de cet atelier de bricolage où on a gâché leurs yeux avec le mouvement désarticulé d'une paupière...
23. Il y a à peine une heure qu'elle a quitté le cabinet du graphologue où on l'a traitée avec mépris...
24. il remonta, une femme contrôleur lui sourit, tout le personnel sourit et il se dit: c'est ainsi, avec des sourires multipliés et intensifiés, qu'on accompagne cette fusée lancée dans le tunnel de la mort...
25. On le lui présenta, en passant, rapidement, sans qu'ils pussent même retenir leurs noms respectifs.
26. Sur l'écran, on voit un derrière en position horizontale, beau, sexy, en gros plan. Une main le caresse tendrement, en savourant la peau de ce corps nu, dévoué, abandonné. Puis la caméra s'éloigne et on voit ce corps en entier, couché sur un petit lit: c'est un bébé au-dessus duquel se penche sa maman.
27. À propos, on a filmé la vie d'un fœtus à l'intérieur d'une future maman.
28. Puis elle continua: « Tu te rends compte, même dans le ventre, qu'on dit sacré, de ta mère, tu n'es pas à l'abri. On te filme, on t'espionne, on observe ta masturbation.

29. Je me rappelle ce que j'ai lu jadis dans un journal: on a soupçonné d'imposture quelqu'un qui avait vécu sous le nom d'un grand aristocrate russe exilé. Après sa mort, pour le confondre, on a retiré de la tombe les vieux restes d'une paysanne supposée être sa mère. On a disséqué ses os, on a examiné ses gènes.
30. Et connais-tu l'histoire de la tête de Haydn? On l'a coupée du cadavre encore chaud pour qu'un savant cinglé puisse éplucher le cerveau et préciser l'endroit où réside le génie de la musique.
31. Et l'histoire d'Einstein ? Soigneusement, il avait rédigé son testament pour qu'on l'incinère. On lui a obéi, mais son disciple, fidèle et dévoué, a refusé de vivre sans le regard du maître.
32. On entend des applaudissement et des cris tandis que des enfants descendent par un escalier latéral. Ils ont tous une casque sur la tête, des casques de différent couleurs... Ce sont eux qu'on filme.
33. ... en face de lui, la lanterne suspendue entre les deux colonnes éclairait la porte blanche de la maison d'où on l'avait chassé deux minutes plus tôt.
34. ... elle s'efforce de se souvenir: on lui a donné trois noms de baptême, oui, trois, elle en a utilisé seulement un, cela elle le sait...
35. Elle tremble et, d'une voix fluette et suppliante, demande: « On ne peut pas sortir d'ici ? » Et pourquoi ne voulez-vous pas rester avec moi, Anne? Lui demande-t-il sur un ton de reproche.
36. Il se plante toujours sous un platane, le seul d'ailleurs qu'on ait laissé dans la rue.
37. À la fin de l'émission, on montre l'une après l'autre les photos de tous les « perdus de vue » dont on a parlé dans les émissions précédentes...

38. Le cerf-volant: un tissu de couleur tendu sur un squelette redoutablement dur, lâché dans le vent; à l'aide de deux fils, un dans chaque main, on lui impose des directions variées de sorte qu'il monte et descend, virevolte, émet un terrible bruit semblable à celui d'un gigantesque taon et, de temps en temps, le nez le premier, tombe sur le sable comme un avion qui s'écrase.
39. ... pour des raisons de sécurité, quand on est dans ce train on ne peut plus en sortir...
40. Que peut faire pour toi un ami quand on décide de construire un aéroport devant tes fenêtres ou quand on te licencie?
41. On n'est pas habitué à prendre conscience de la paupière.
42. Comment peut-on détester et en même temps s'adapter si facilement à ce qu'on déteste ?
43. Elle lui sourit comme on sourit en guise d'au revoir ou d'adieu..
44. ... elle veut exacerber la plaie et la porter comme on porte, à la vue de tous, une injustice.
45. Ce n'est que pendant un court moment qu'on voit la vie ainsi. Ensuite, elle apparaît comme une route imposée une fois pour toutes, comme un tunnel d'où on ne peut sortir.
46. Lui parle-t-on des prisonniers, des persécutés, des affamés? ... Lui parle-t-on de femmes violées pendant une guerre civile ?
47. Un jour on met ses jambes sur le siège d'un banc, puis la nuit tombe et on s'endort. C'est ainsi qu'un jour on se range parmi les vagabonds et qu'on devient l'un d'eux..
48. .. il constate que l'œil n'est pas une fenêtre par laquelle on voit une âme, unique et miraculeuse....

49. ... elle avance de son pas oisif jusqu'à ce qu'elle approche de la rue où elle habite; là, quelque cinquante mètre devant elle, on a sorti les tables de bistro sur le trottoir et son jeune correspondant y est assis, seul, sans livre...

Second chapitre: pronoms indéfinis

La plupart des grammairiens reconnaissent que c'est une catégorie « fourre-tout » qui regroupe des éléments très disparates:

aucun – nul – pas un – quelque – n'importe quel – certain – plusieurs – maint-tout – chaque – tel – même – autre,

auxquels on joint parfois: *divers, différents...* Une partie d'entre eux peuvent être précédés d'un prédéterminant: « quelques livres, les quelques livres »; d'autres ne peuvent pas, comme *plusieurs* ou *tout*.

Si l'on prend au sérieux l'étiquette sémantique de « indéfinis », il faut également y joindre des éléments qui expriment des notions de « peu défini », comme *une sorte de, un genre de, une (un) espèce de*, qui se mettent en tête d'un syntagme nominal (et qui, malgré leur grande fréquence d'emploi, sont rarement cités par les grammairiens):

- j'ai acheté une espèce de lotion anti-moustiques (oral)
- qu'est-ce qui existait avant dans ce genre de bouteille (oral, Viandox 6,10)
- mon père lui eh bien il était une sorte de placier représentant (oral, Lévy 1,8).

Les linguistes contemporains ont dégagé une sous-catégorie plus homogène sur le plan sémantique, celle des « quantifieurs », qui comporte non seulement *aucun, nul, pas un, quelque, chaque, tout*, mais aussi les numériques *un, deux, trois, une moitié de, un quart de*, etc. et:

assez de, beaucoup de, combien de, plus de, pas de, quantité de, nombre de, la plupart de, le plus gros de, une masse de, une troupe de, un morceau de, etc.

Cette liste est ouverte, et il se fabrique sans cesse de nouveaux types de quantifieurs comme:

une foule de, un tas de, des piles de, des flopees de, des montagnes de, etc.

Ces « quantifieurs » ont des propriétés en commun: lorsqu'ils forment des syntagmes nominaux compléments d'un verbe, ils sont liés à *en*⁶ (à l'exception de *tout, tous*):

elle a acheté combien de voitures ? / elle en a acheté combien ?

j'ai vu un tas d'accidents/j'en ai vu un tas

il est arrivé des flopees de gens / il en est arrivé des flopees.

Ce *en* relié aux quantifieurs est beaucoup plus vivant en français contemporain que le *en* dit « de complément nominal que l'on trouve dans: *j'en connais le titre.*

Problèmes de définition

Déterminants et pronoms

« Les déterminants indéfinis sont rangés dans la classe des déterminants secondaires du substantif dans la mesure où certains d'entre eux peuvent se combiner avec un déterminant spécifique (l'article par exemple) ; c'est le cas notamment de *quelque* et de *tout*:

⁶ Cf. chapitre suivant.

ex.: *ces quelques livres, tous les livres.*

À la différence des déterminants spécifiques, encore, les déterminants indéfinis peuvent parfois se combiner entre eux:

ex.: *Maintes autres définitions ont été proposées.*

Cependant, la catégorie des déterminants indéfinis est de définition floue du point de vue du fonctionnement sémantique: on y range en effet des déterminants quantifiants purs, qui indiquent de façon plus ou moins précise le nombre des êtres auxquels s'applique le nom (*quelques...*), des déterminants quantifiants et caractérisants, qui ajoutent à l'indication du nombre celle de caractères propres à l'être auquel s'applique le nom (ex.: *certains*), et enfin des déterminants caractérisants purs, qui évoquent l'identité de l'être déterminé. Ces derniers établissent tantôt un rapport d'analogie (*même/autre, tantôt* spécifient cette identité, sans donner d'indication précise (*tel*) » (D. Denis et A. Sancier-Château)⁷.

« Pas plus que la catégorie des déterminants indéfinis auxquels ils correspondent, la classe des pronoms indéfinis n'est homogène sur le plan formel, fonctionnel ou même sémantique.

Certains d'entre eux présentant des formes identiques à celles des déterminants indéfinis (*certains, plusieurs, beaucoup...*) et peuvent ainsi fonctionner soit comme déterminants soit comme pronoms, sans modification de leur forme. D'autres au contraire, de forme tonique, correspondent à des déterminants de forme atone (*chacun/chaque, quelques-uns/quelques...*).

Certains de ces pronoms indéfinis peuvent fonctionner tantôt comme nominaux (voir Pronom), renvoyant alors directement à l'être qu'ils désignent.

ex.: *Chacun jugera en son âme et conscience,*

⁷ D. Denis et A. Sancier-Château, 1994.

tantôt comme représentants, reprenant ou annonçant un terme présent dans le contexte:

ex.: *Chacun d'entre vous jugera en conscience.*

D'autres au contraire ne connaissent que des emplois normaux (*personne, rien*):

ex.: *Rien ne va plus.*

Enfin, certains pronoms indéfinis sont exclusivement employés pour référer à l'être animé (*personne*) ou inanimé (*rien*) tandis que d'autres peuvent selon le contexte évoquer l'un ou l'autre (*plusieurs, la plupart*).

La diversité des formes et des fonctionnements syntaxiques des pronoms indéfinis invite à préférer en mener l'étude selon une perspective sémantique et logique: on opposera ainsi les pronoms indéfinis qui spécifient le *nombre* (quantité nulle, singleton, pluralité) dits pronoms *quantifiants*, à ceux qui marquent seulement *l'indétermination* portant sur l'identité (*non-quantifiants*). (*Ibidem*)

Quels critères ?

« Sans aller, comme Beauzée (1767, II: 281-288) jusqu'à soutenir que la classe des pronoms indéfinis est vide, je me propose de montrer deux choses. La première est que la liste des items que les grammaires présentent sous la rubrique « pronoms indéfinis » est pléthorique car un grand nombre d'entre eux ne sont pas des pronoms mais des « déterminants » S'agit-il pour autant de purs déterminants ? Rien n'est moins sûr. Ce dernier point sera peu développé car il l'a été par d'autres, notamment par D. Van de Velde (2000). J'insisterai davantage sur le fait que les vrais pronoms indéfinis présentent plusieurs caractéristiques propres aux groupes nominaux. La deuxième chose que j'essaierai de montrer est que tous les termes

présentés comme des pronoms indéfinis ne jouent pas le rôle d'expressions référentielles indéfinies. Je prendrai comme grammaire de référence la Grammaire méthodique de M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul (désormais G.M.). La liste des termes qui sont cités dans cet ouvrage comme faisant partie de la classe des pronoms indéfinis est la suivante: *quiconque, les cardinaux, aucun, nul, pas un, personne, rien, nulle part, quelque part, autre part, jamais, quoi que ce soit, tout, tous, toutes, tout un chacun, qui... qui, l'un... l'autre, les uns... les autres, quelqu'un, quelque chose, n'importe qui/quoi, n'importe lequel, certains / certaines, quelques-uns / quelques-unes, la plupart, plusieurs, d'aucuns, beaucoup, peu, « etc. », le même, la même chose, l'autre, les autres, autrui, autre chose, un autre, d'autres, quelques autres, tel (qui), un tel* (p. 212-213).

J'écarterais de mon étude un certain nombre de formes: celles qui sont considérées comme appartenant à la classe des adverbes (*beaucoup, peu, autre part, nulle part, quelque part, jamais*), les formes corrélatives (*l'un... l'autre, les uns... les autres, qui... qui*), celles qui requièrent des conditions syntaxiques spéciales (*quiconque*), celles qui relèvent d'un niveau de langue marqué (*d'aucuns, « variante littéraire et archaïsante de certains »* (p. 212), et enfin les expressions qui sont d'un emploi peu fréquent (*nul, tout un chacun, tel (qui), Untel / un tel*).

En fait, nombreux sont les travaux sur les pronoms indéfinis – beaucoup moins cependant que sur les déterminants indéfinis. Rares sont les définitions proposées du type de référence que permettent d'effectuer ces pronoms. M. Haspelmath (1997) lui-même, dans son ouvrage de synthèse, ne propose pas vraiment de définition de la notion générale d'indéfinition/indéfinitude et ne fait pas toujours une séparation stricte entre pronoms et déterminants » (N. Flaux)⁸.

⁸ N. Flaux, 2008.

Exercices

Pronoms indéfinis et adjectifs indéfinis

Distinguez les pronoms indéfinis d'avec les adjectifs indéfinis. Analysez en outre chacun d'eux selon leur fonction.

1. Certains personnages s'imaginent qu'ils ont atteint le sommet du savoir: quelle vanité! — 2. Certains se figurent que l'esprit humain est illimité: quelle erreur! — 3. Nous avons plusieurs raisons de nous défier de notre imagination. — 4. Plusieurs pensent, non sans raison, qu'on atterrira bientôt sur la Lune. — 5. Plus d'un homme a été perdu par l'orgueil. — 6. Plus d'un se satisfait de demi-raisons. — 7. L'orage tombera sur tel qui n'y pense pas. — 8. Tel personnage se croit orateur qui n'est que bavard.

Fonction des pronoms indéfinis

Dans le texte d'Alain-Fournier, dites quelle est la fonction de chaque pronom indéfini La Récréation (Alain-Fournier, Miracles)

Personne ne criait ni ne jouait. Certains fumaient une cigarette, cachée dans le creux de la main, au fond de leur poche, et se promenaient de long en large sous le préau; les autres s'entassaient auprès d'un portail condamné, dans une sorte de trou formé par une brusque descente qui mettait la cour de niveau avec la rue voisine. On s'asseyait, les jambes pendantes, sur les parapets de ce trou, sur les crochets de fer qui condamnaient le portail.

On ne voyait pas dans la rue, mais parfois, contre les battants, tout près, tout près de soi, on entendait le pas de quelqu'un qui s'éloignait.

Domaine et caractéristique

Remplissez le tableau de B. Pottier⁹ en prenant appui sur la première colonne.

<i>Domaine</i> ----- <i>Caractéristique</i>	personne	chose	lieu	temps	circons- tance
Interrogation	qui?				
indétermination	lui, elle				
extension maximale	tous, toutes				
extension 1	quelqu'un				
extension 1 x	quiconque n'Importe qui				
extension 0	personne				

⁹ B. Pottier, 1970.

Quantifieurs et grammaire normative

Les grammairiens normatifs se sont intéressés aux quantifieurs surtout pour traiter des problèmes d'accord: Doit-on dire: « Trop de pudeur est bien plus dangereux que pas assez », ou « Trop de pudeur est bien plus dangereuse que pas assez » ? Grevisse cite les exemples suivants, que vous commenterez:

1. Ce peu de mots eut un effet décisif — 2. « Beaucoup de cierges valait mieux » (Haubert) — 3. « Lorsqu'un peu de confiance se fut établi entre nous [...] (B. Constant) — 4. « Tant d'indifférence et de coquetterie ne semblait pas aisé à comprendre » (Musset) — 5. « Peu d'amis la regretèrent » (Flaubert) — 6. « Tant de vigilance est perdue! » (Montherlant)— 7. « Trop d'essais usent le cerveau » (Besnard) — 8. « Trop d'allées et venues fatiguent » (Estaunié) — 9. « Tant d'années écoulées depuis ce témoignage d'amour doivent avoir guéri la blessure » (Apollinaire) — 10. « Un peu de lumière est supérieure à beaucoup de ténèbres » (Claudel) — 11. « Il y avait au fond de la cuvette une sorte de gravier blanc attaché aux parois de la porcelaine » (Flaubert) — 12. « Ce genre de lunettes fait fureur » (Dictionnaire) — 13. « Voilà bien le genre de questions qui ne servent à rien » (Beauvoir) — 14. « Il explora les bâtiments afin de pouvoir dire quelle espèce d'hôtes y revenaient » (A. Dumas)

Troisième chapitre: les pronoms en et y

Des pronoms dits « adverbiaux »

D'après D. Denis et A. Sancier-Château¹⁰

Les pronoms *en* et *y*, d'origine adverbiale, ont un statut syntaxique parallèle à celui des pronoms personnels conjoints. Ils présentent cependant des particularités morphologiques et syntaxiques, c'est pourquoi il convient de les étudier à part.

I. Morphologie

En et *y* sont originellement des adverbes de lieu. *En* est issu de la forme adverbiale latine *inde* (= de là), *y* est issu de *ibi* (= à cet endroit).

De cette origine adverbiale, ils ont conservé leur propriété morphologique essentielle: l'invariabilité. Ils ne varient en effet ni en genre ni en nombre:

ex.: Il a visité de nombreux pays, mais il en est toujours revenu. Il n'a pas choisi d'y demeurer.

¹⁰ *Ibid.*

II. Emploi des pronoms adverbiaux

De la désignation du lieu (valeur adverbiale), *en* et *y* en sont venus à représenter ce lieu, puis à marquer l'origine ou le point d'application du procès, passant ainsi du statut d'adverbe à celui de pronom représentant.

A. Propriétés syntaxiques de *en* et *y*

En et *y* pronominalisent des compléments prépositionnels de statuts très divers.

1. *En*

Il pronominalise des groupes prépositionnels introduits par *de*, préposition marquant originellement le point de départ, l'origine (Il revient de Rome. Il est mort de faim.) Ainsi *en* peut assumer diverses fonctions.

a) *complément circonstanciel de lieu*

ex.: Tu vas à Paris, et moi j'en reviens.

Remarque: Le fonctionnement de *en* est ici proche de celui de l'adverbe *là* précédé de la préposition *de*:

ex.: Je reviens de là.

b) *complément d'objet*

- complément d'objet indirect

En représente le COI d'un verbe exigeant la préposition *de*:

ex.: Ce sont ses affaires, je ne m'en soucie pas.

- complément d'objet direct

En peut encore avoir la fonction de COD lorsqu'il est appelé à représenter un groupe nominal déterminé par l'article partitif: ex.: Reprends un peu de vin. – Non merci, je n'en veux plus.

Remarque: On rappellera ici que l'article partitif intègre dans sa forme l'élément *de*. Le pronom *en* est ainsi utilisé, au lieu de *le/la*, pour représenter une partie prélevée sur un tout. Il rend compte d'un mécanisme d'extraction que l'on observe encore lorsqu'il représente des éléments comptables prélevés sur un ensemble désigné: *en* renvoie alors à cet ensemble et marque l'opération de prélèvement qui s'y joue:

ex.: Les enfants jouent dans la cour. J'en vois qui se battent (= Je vois parmi les enfants certains qui...).

c) complément du nom

En représente un groupe nominal; il assume la fonction de complément du nom (là où la construction nominale imposerait la préposition *de*):

ex.: Plusieurs fois par semaine, j'en ai des nouvelles (= de lui/d'elle/d'eux).

d) complément du pronom

En peut encore s'associer à un pronom numéral ou indéfini dont il est alors le complément à valeur partitive. Il marque ici encore l'opération de prélèvement sur un ensemble qu'il représente: ex.: J'en vois plusieurs/dix qui se battent.

Remarque: On rapprochera cet emploi des cas où *en* fonctionne en combinaison avec un adverbe ou une locution adverbiale de quantité:

ex.: Finis mon dessert, j'en ai trop.

L'ensemble *en* + adverbe est équivalent à un groupe nominal déterminé, en fonction de complément d'objet direct (J'ai trop de dessert).

e) complément de l'adjectif

ex.: Antoine a acheté une planche à voile. Il en est fier.

1. Y

Y pronominalise des groupes prépositionnels principalement introduits par *à*, préposition qui indiquait à l'origine l'endroit où l'on est aussi bien que celui où l'on va. Les emplois de *à* se sont ensuite étendus ; de même, *y* peut assumer des fonctions diverses.

a) complément circonstanciel de lieu

Il marque la situation:

ex.: Il est à Paris, il y restera quelques jours. ou la destination:

ex.: Je m'y rendrai le mois prochain.

On observera que *y* peut pronominaliser un complément de lieu introduit par d'autres prépositions que *à*:

ex.: Le vase est sur l'étagère, il y est mis en valeur.

b) complément d'objet indirect ou second

Il intervient dès que la construction du verbe exige la préposition *à*:

ex.: Depuis que Pierre a rencontré Marie, il y songe sans arrêt.

c) complément de l'adjectif

ex.: Il est apte à ce travail/Il y est apte.

B. Valeurs de *en* et *y*

On a souvent discuté de la possibilité ou de l'impossibilité pour ces deux pronoms de représenter des êtres animés.

1. *En*

Le pronom *en* peut, en général, renvoyer aussi bien à des inanimés (objets, notions...):

ex.: Il travaille, je m'en réjouis.

qu'à des animés:

ex.: J'en connais qui ne diraient pas non. Cependant, on remarque certaines restrictions d'emploi. En fonction de complément d'agent, *en* est concurrencé par le pronom personnel en construction prépositionnelle:

ex.: Il aime Marie, et voudrait en être aimé/être aimé d'elle.

En fonction de complément d'objet indirect ou second, *en* est employé le plus souvent pour référer à un inanimé, tandis que les animés sont représentés par le pronom personnel derrière la préposition:

ex.: Apporte-moi ce livre, j'en ai besoin. Appelle Pierre, j'ai besoin de lui.

Remarque: S'il s'agit de représenter une proposition tout entière, seul *en* est possible:

ex.: Il travaille, je m'en réjouis.

2. *Y*

Y représente un inanimé (chose ou notion) mais s'emploie plus rarement pour référer à un être animé:

ex.: Vous serez au calme, j'y veillerai.

Marie est fragile, je veillerai sur elle (et non *j'y veillerai).

Cependant, après les verbes marquant une opération de la pensée (penser, songer, réfléchir...), le pronom *y* peut être employé en fonction de complément d'objet indirect pour renvoyer à un animé:

ex.: Marie, il *y* pense jour et nuit.

Remarque: La concurrence avec le pronom personnel disjoint *lui/elle/eux* n'est possible que pour les animés ; s'il s'agit de représenter un inanimé, seul *y* apparaît:

ex.: Cette solution est séduisante, j'*y* songerai (et non *je songerai à elle).

2. *En et y lexicalisés*

Un certain nombre de locutions verbales intègrent ces pronoms adverbiaux, alors vidés de toute référence. Entrant dans la formation de ces verbes composés, on dit que les pronoms sont lexicalisés:

ex.: S'*y* connaître, *y* aller de bon cœur...

En prendre pour son grade, en vouloir à quelqu'un.

III. Place de *en et y*

Les pronoms *en* et *y* sont des clitiques, c'est-à-dire qu'ils sont contigus au verbe sur lequel ils s'appuient. Ils sont le plus généralement placés à gauche du verbe. Deux cas sont à distinguer, selon la modalité de la phrase.

A. *En phrase assertive, interrogative ou exclamative*

1. *En ou y seuls compléments*

Quelle que soit leur fonction exacte, ils sont placés obligatoirement à gauche du verbe:

ex.: Le travail en est délicat II y pense. Il en est capable.

2. En combinaison avec d'autres pronoms clitiques

En et *y* apparaissent alors, toujours antéposés au verbe, en dernière position derrière tous les autres pronoms: ex.: Il leur en a souvent parlé. Ils m'y ont engagé.

3. *En* et *y* combinés entre eux

Le pronom *y* précède alors devant le verbe le pronom *en*:

ex.: Des gens qui critiquent, il y en a toujours.

B. *En phrase assertive ou exclamative*

1. Impératif positif

Comme il est de règle pour les autres pronoms clitiques lorsque le verbe est conjugué à l'impératif, *en* ou *y* sont postposés au verbe:

ex.: Vas-y! Prenez-en votre parti!

Remarque: Les verbes du premier groupe, qui perdent à l'impératif de la 2e personne la désinence personnelle en -s propre à l'indicatif, retrouvent ce -s s'ils sont suivis des pronoms adverbiaux *en* ou *y* (eux-mêmes non suivis d'un infinitif):

ex.: Mesure bien la difficulté de ce projet./Mesures-en toute la difficulté.

Combiné avec d'autres clitiques, le pronom *en* ou *y* apparaît derrière le verbe, en dernière position:

ex.: Allez-vous-en.

2. Impératif négatif

Lorsque le verbe à l'impératif est nié, l'ordre des pronoms clitiques est semblable à celui qu'on observe en phrase assertive: *en* et *y* apparaissent, à gauche du verbe, après tous les autres clitiques:

ex.: Ne vous y fiez pas. Ne m'en parle plus.

Récapitulatif sur *en*

- forme conjointe (clitique) = non-séparable du verbe
- joue le rôle d'un syntagme prépositionnel:
ex.: J'aime beaucoup cette ville et j'**en** connais tous les quartiers.

↓
« de cette ville »

Le cheval est vieux : méfiez-vous **en** !

↓
« de ce cheval »

- « en » : variétés d'emploi → « adverbies pronominaux » : ex. N'y va pas : j'**en** sors.

↓
« de là-bas »

Denis et Sancier-Chateau reconnaissent à *en* 5 fonctions (voir texte ci-dessus) mais on pourrait même aller plus loin en disant que ce pronom dit *adverbial* possède 6 valeurs différentes :

1. le « en » partitif (couplé avec « le, la, les »)

Je mange **du pain**. → J'**en** mange. = Je **le** mange.

2. le « en » associé à un quantifiant

Je mange beaucoup **de fruits** → J'**en** mange beaucoup.

3. le « en » équivalent à « de cela » (non-couplé avec « le, la, les »)

Je vous **en** accuse. → « **de cela** »

4. le « en » locatif

On **en** a retiré plusieurs tonnes. → « **de là** »

J'**en** viens.

5. le « en » combiné à un adjectif lui-même construit par un verbe

Il **en** est heureux. → Il est heureux **de cela**.

6. le « en » combiné à un nom lui-même construit par un verbe

J'**en** connais par le titre. → « **de ce livre** »

Exercices

Les fonctions de *en*

La forme en connaît plusieurs fonctions. Classez les exemples suivants en expliquant comment on peut reconnaître ces différents en.

1. J'en connais peu, de ces livres
2. J'en ai lu quatre depuis hier
3. Combien en connaissez-vous en tout ?
4. Il m'en a fait envoyer une quantité considérable
5. Il voulait que j'en emporte la moitié
6. Il en est arrivé plusieurs ce matin
7. Il m'a offert de partager son pain, mais je n'en ai pas pris
8. Si je retrouve ces fruits exotiques, je vous en ferai goûter
9. Comme il adore les sonates de Mozart, il en joue sans cesse au piano
10. Il parlait toujours de Balzac, mais je suis sûr qu'il n'en avait pas lu
11. Ils étaient allés en vacances dans les Alpes et ils en revenaient à peine
12. Il est tombé dans une masse d'ennuis et a du mal à en émerger
13. Il est tombé dans cette eau sale et j'ai cru que nous ne pourrions pas l'en sortir
14. Il a un fils et il en est fier
15. Il a acheté une réserve de vins de Bordeaux et il nous en abreuve
16. Il était peut-être innocent de ce meurtre, mais ses voisins l'en accusaient
17. Il aimait le chocolat, mais son indigestion l'en a dégoûté
18. Ces fleurs craignent le soleil et il faut les en préserver
19. Ils sont partis à l'étranger et on en comprend la raison
20. Quand j'ai acheté ce livre, j'ai vu que plusieurs pages en étaient arrachées

21. Si vous soupçonnez une fraude, vous n'en connaissez pourtant pas l'auteur
22. Ces portes sont automatiques; ne pas en gêner la fermeture
23. N'achetez jamais cette machine; le bruit en est assourdissant.

Répartition entre *y*, *lui* et *à lui*

La différence entre les types lui, à lui, et le type y comme dans:

je lui obéis – j'y obéis

je tiens à lui – j'y tiens,

a souvent été présentée par les grammaires comme une différence simple de signification; lui et à lui diraient l'« humain » et y le « non- humain ».

C'est en partie vrai, dans la mesure où on fait une répartition entre:

lui obéir, à cet homme

y obéir, à ces lois.

Mais, en fait, on a de tout temps utilisé y pour désigner aussi des humains, surtout au pluriel, avec un effet de « vue globale »:

mes amis, j'y pense souvent, et j'y tiens beaucoup,

et lui pour désigner des « non-humains », à condition que ceux-ci soient fortement individualisés:

ce fauteuil, je vais lui ajouter une housse

Les verbes cités ont des valences compléments en lui, y et à lui. Regroupez-les selon cette caractéristique. Fournissez, pour chaque verbe, un ou plusieurs exemples d'emploi.

bénéficier – consentir – céder – compatir – convenir – consentir – incomber – participer – plaire – remédier – résister – souscrire – réussir – subve-

nir – sourire -appartenir -penser -correspondre – prendre garde – nuire
– recourir – obéir -renoncer – ressembler – songer – succéder – tenir –
suffire – toucher – survivre

Quatrième chapitre: pronoms possessifs

Les possessifs ont été ainsi nommés parce qu'ils sont supposés marquer la possession; cette appellation a été très critiquée, car il n'est guère raisonnable de parler de « possession » pour *je cherche ma route*, ou à *chacun son tour*; plusieurs auteurs ont proposé de les nommer « déterminants personnels », parce qu'ils sont morphologiquement reliés aux morphèmes de personnes: *moi/mon, toi/ton, soi/son, nous/notre, vous/votre, eux/leur*. Contrairement aux autres langues romanes, le français ne peut plus utiliser librement un « adjectif personnel » lié à un article pour distinguer, comme le fait par exemple l'italien entre deux types de relation à la personne:

un cugino suo – *un sien cousin

il cugino suo – *le sien cousin

Cette différence peut être rendue par d'autres moyens dans le français de conversation:

- un cousin à lui (à elle)

- son cousin à lui (à elle)

Les grammairiens classiques ont remarqué depuis longtemps que le déterminant personnel de la troisième personne est peu différencié en français, et qu'il ne permet pas de distinguer entre une référence au sujet du

verbe (comme le ferait le latin « suus ») ou à un autre élément (comme le latin « ejus »). Dans:

Pierre parle souvent à Marie de son fils,

« son fils » peut être indifféremment interprété comme « le fils de Pierre » ou « le fils à Marie ».

Sémantique des pronoms possessifs

D'après M. Heinz¹¹

« Le possessif tient du pronom – voyez ses trois personnes: *m-*, *i-*, *s-*. Le possessif tient du déterminant – voyez sa déclinaison: *-on*, *-a*, *-es*. Le possessif tient du lexème – voyez son sens: relationnel. Le possessif tient du prodige. Il est mot et morphème, adjectif et pronom, déictique et anaphorique, biréférentiel et présuppositionnel. Il fait peur (dans la grammaire, où il n'est que paradigme), il se cache (dans le dictionnaire, sous onze lemmes différents), il caresse (*Mon amour*), il blesse (*Ta mère...*), il ordonne (*Mange ta soupe*), il rend fier (*Elle est bonne, ta soupe*) – il dit plus qu'il ne veut dire. (...)

Cette étude est partie d'un constat et d'un parti pris. Tout d'abord le constat: le possessif se présente sous deux formes distinctes, à savoir celle du déterminant (*mon, ton, son...*) et celle du pronom (*le mien, le tien...*). Ce constat est banal. Mais la division des formes correspond à une division des emplois, qui ne sont aucunement comparables entre eux ; cela est

¹¹ M.Heinz, 2003.

une constatation déjà moins banale. Le déterminant fonctionne seulement dans un syntagme nominal (*son chat*) ; le pronom EST un syntagme nominal (*le sien*). Même hors usage, *son chat* exprime un certain sens (« il existe un chat et quelqu'un ou quelque chose est en relation avec ce chat ») ; même en usage, le sien ne se comprend qu'à partir de son antécédent (en termes de référence, il fonctionne comme une 'anaphore conceptuelle'). En résumant cette présentation très rapide des deux possessifs, on peut dire que le déterminant possessif a bel et bien sa place dans cette étude sémantico-pragmatique, alors que le pronom possessif relève du domaine syntactico-référentiel, qui n'est pas notre sujet ici. (...)

À entendre la ritournelle grammaticale *mon, ton, son/notre, votre, leur/mes, tes, ses/ nos, vos, leurs*, qui ne penserait pas à « possession », « propriété », « avoir » ? Qui ne penserait pas inévitablement à des objets d'une certaine valeur, que l'on possède, que l'on voudrait posséder : *mon livre, ta maison, son argent / notre chien, vos bijoux, leur voiture* ? Si on part de cette intuition du locuteur moyen – que nous sommes tous, non-linguistes et linguistes confondus – le possessif est le bien nommé, le terme de 'possessif, hérité comme tant d'autres de la grammaire latine, semble bien choisi, du moins de prime abord. A y regarder de plus près, en découvrant d'autres sens du « possessif », on pourrait commencer à douter de ce terme. On constatera que le déterminant possessif connaît de multiples emplois très divers, qui n'expriment pas toujours la possession – loin de là – mais qui expriment dans tous les cas une relation, relation entre deux entités. à notre avis, le terme de 'déterminant relationnel' conviendrait assez bien. Or, le terme reçu présente le triple avantage d'être bien établi depuis très longtemps, de fournir sous la forme des termes 'Possesseur' et 'Possédé' des hyperonymes maniables pour désigner les deux entités en relation et

de correspondre justement à l'intuition des locuteurs (sous-tendue, il est vrai, par le terme consacré...). Pour toutes ces raisons, nous adoptons sans discussion préalable le terme traditionnel de « possessif ».

Le sens premier, le sens primaire du possessif exprime donc une relation de possession – « avoir quelque chose », dans l'optique de celui qui « possède » – ou une relation d'appartenance – « être à quelqu'un », dans l'optique de ce qui est « possédé ». Le SN 'son N', qui présuppose que « quelqu'un a un N », peut être paraphrasé par « le N qui est à quelqu'un ». Ainsi, mon livre (puisque « j'ai un livre ») veut dire « le livre qui est à moi » (ou « *le livre de moi »).

Qui dit « relation de possession », dit « relation entre deux unités », à savoir entre le « Possesseur » (désormais: Pr) et le « Possédé » (Pé). Comme les autres déterminants (le déterminant indéfini le déterminant défini le, le déterminant démonstratif ce), le déterminant possessif *son* a la fonction de déterminer le nom qu'il précède. Il doit être considéré par là comme un morphème, à l'instar des autres déterminants. C'est pourquoi le possessif a sa place dans la grammaire. Mais, contrairement aux autres déterminants, le possessif a un sens qui dépasse la simple détermination du nom qu'il accompagne. Cette « plus-value » qui confère au possessif le pouvoir de signaler (ou d'établir) une relation de possession entre deux référents- « son N1 » = 'le N1 du N2' – en fait quasiment un lexème. Le problème est que ce lexème ne peut être décrit exhaustivement dans une grammaire. On peut retenir ceci: le possessif est un outil langagier extrêmement économique. Sous une forme synthétique, il amalgame les fonctions grammaticales de déterminant défini et celle de « relateur ». qui tient du pronom personnel, tout en exprimant le sens lexématique de relation de possession.

À partir d'ici, il faudra préciser, ou plutôt élargir, ce sens relationnel du possessif. Car nul n'ignore, et les grammaires sont les premières à le dire, que le possessif sert en fait à exprimer bien d'autres relations que la seule relation de possession: en fonction du sens du nom qu'il précède, il peut indiquer une relation de parenté (*mon frère, ta mère, son oncle*), une relation de hiérarchie (*ma patronne, ton supérieur, son employé*), une relation de partie à tout (*mon bras, ta jambe, sa tête*), etc. La diversité de ces relations fait entrevoir les capacités sémantiques du possessif, qui n'est pas seulement un morphème très performant par sa biréférentialité (Pr et Pé), mais en même temps un lexème extrêmement souple, dont le sens s'adapte facilement à celui du nom qu'il accompagne. Dans un premier temps, il n'est toutefois pas nécessaire de recourir à la notion de polysémie. Car on peut ramener la polysémie apparente du possessif, à savoir les différentes valeurs de relation de possession/d'appartenance, de relation de partie à tout, de relation de parenté, etc. sous une même « valeur primaire ». Désormais, 'son N' ne sera plus paraphrasé par « le N qui est à quelqu'un » mais par « le N qui est en relation avec quelqu'un » (avec le présupposé, d'orientation inverse, « quelqu'un est en relation avec un N »).

Ici, une autre précision s'impose. Les grammaires sont généralement anthropocentriques et cela n'a rien d'étonnant. Écrites par des êtres humains – les grammairiens – pour des êtres humains – les locuteurs (ou apprentis locuteurs) de la langue décrite – pour que ceux-ci apprennent à se servir correctement de cette langue. Ce contexte ne se prête guère à la découverte de l'âme des objets. Quel objet parlerait ? Quel objet dirait « moi » ? La terminologie grammaticale est le reflet fidèle de cette situation. Il y a la 1ère / 2e / 3e PERSONNE grammaticale et des pronoms PERSONNELS. *Mon* est la 1ère PERSONNE du singulier du déterminant possessif ; par là, « possesseur » insinue qu'il est question d'une personne, d'un être humain – et

le « possédé », lui, ne peut décemment être qu'un objet. Rares sont donc les grammaires qui prennent en considération un objet possesseur.

Jusqu'ici, cette étude a péché par le même anthropocentrisme qu'elle reproche aux grammaires. Notre première paraphrase de 'son N' était « le N qui est à quelqu'un », la deuxième « le N qui est en relation avec quelqu'un ». Il faudra maintenant corriger ces paraphrases en « le N qui est à quelqu'un/à quelque chose » et « le N qui est en relation avec quelqu'un/avec quelque chose ». Réciproquement, le N qui désigne le Pé ne réfère pas forcément à un objet mais bien souvent à une personne ».

Les relations possessives de base (M. Heinz)

M. Heinz a isolé les différentes relations entre classes d'objets du possesseur (Pr) et du possédé (Pé) et en a fait la synthèse sous forme de tableau, comme on le voit ci-dessous.

Exercices

Possessifs et discours politique

Dans ce discours de la campagne de 2007, Nicolas Sarkozy présente la France qui doit advenir après son élection. Etudiez l'usage des pronoms possessifs en relevant notamment : (i) quelle est la relation possessive de base et (ii) comment ces pronoms possessifs contribuent à la force du discours.

Ma France, c'est le pays qui a fait la synthèse entre l'Ancien Régime et la

	Pr	A Être humain	B Animal	C Objet naturel	D Objet concret	E Collectivité	F Œuvre, Produit
Pé							
1	Objet concret	sa voiture	sa niche		sa soucoupe	ses locaux	
2	Partie (du corps ou autre)	son bras	sa patte	ses feuilles	son anse	ses rues	
3	Être humain	sa mère	son maître		son propriétaire	son président	son auteur
4	Animal	son chien	son poulain				
5	Objet naturel	ses roses		son affluent			
6	Œuvre, Produit	son roman	son lait	ses fruits		ses produits	
7	Collectivité	sa ville				ses filiales	

Révolution, entre l'Etat capétien et l'Etat républicain, qui a inventé la laïcité pour faire vivre ensemble ceux qui croient au Ciel et ceux qui n'y croient pas. Ma France, c'est le pays qui, entre le drapeau blanc et le drapeau rouge a choisi le drapeau tricolore, en a fait le drapeau de la liberté et l'a couvert de gloire. Ma France, c'est celle de tous les Français sans exception. C'est la France de Saint-Louis et celle de Carnot, celle des croisades et de Valmy. Celle de Pascal et de Voltaire. Celles des cathédrales et de l'Encyclopédie. Celle d'Henri IV et de l'Edit de Nantes. Celle des droits de l'homme et de la liberté de conscience.

Ma France, c'est celle des Français qui votent pour les extrêmes non parce qu'ils croient à leurs idées mais parce qu'ils désespèrent de se faire entendre. Je veux leur tendre la main.

(...)

Je veux être le Président d'une République qui dira aux jeunes : « vous voulez être reconnus comme des citoyens à part entière dès que vous devenez majeurs. Vous le serez. Vous aurez les moyens de décider par vous-mêmes quand vous quitterez le domicile de vos parents. Vous aurez les moyens de réaliser vos ambitions, de vivre votre vie comme vous le souhaitez, d'aimer comme vous l'entendez. Vous aurez les moyens de devenir ce que vous voulez devenir. Mais vous accepterez d'apprendre et de vous former, vous serez apprenti, vous serez stagiaire, vous serez étudiant. Si vous avez quitté l'école jeune vous pourrez aller dans une école de la deuxième chance. Si vous n'avez pas le bac vous pourrez accéder à des cursus qui vous permettront quand même d'entrer à l'université. En contrepartie les aides qui sont aujourd'hui versées à votre famille pour votre éducation vous seront versées à vous, si vous le souhaitez. Si vous en avez besoin vous recevrez une allocation de formation de 300 euros par mois qui vous sera supprimée si vous n'êtes pas assidu à votre formation, si vous cessez d'étu-

dier sérieusement. Vous aurez le droit d'emprunter à taux zéro avec la garantie de l'Etat pour financer votre projet personnel et vous commencerez à rembourser cet emprunt à partir du moment où vous aurez obtenu votre premier emploi. Si vous y ajoutez un petit travail – et tout sera fait pour que chaque étudiant puisse étudier et travailler en même temps – vous aurez une véritable autonomie financière qui est la clé de toute liberté. Mais vous la mériterez par votre effort, par votre travail, par votre assiduité, par votre sérieux. Vous deviendrez responsable de votre vie.

Cinquième chapitre: pronoms interrogatifs

Les pronoms interrogatifs ne sont assurément pas un chapitre essentiel de la grammaire française. Mais certaines remarques pertinentes peuvent toutefois être formulées à ce sujet.

Le point de vue de J. Popin¹²

Ceux-ci peuvent relever des nominaux et ils offrent la particularité de l'anticipation. Reste à voir comment ils assurent la liaison avec leur représenté. Les deux formes fondamentales *qui* et *que* sont opposées entre elles comme forme de l'animé / forme du non animé ; en principe leur opposition n'est pas fonctionnelle et *qui* s'emploie aussi bien comme sujet que comme complément:

Qui est venu ?

Qui as-tu battu ?

A qui parlais-tu ?

Pour *que*, les choses sont moins simples puisqu'il s'emploie comme complément direct, le complément indirect étant assuré par *quoi* ; mais il a pu s'employer aussi comme sujet, comme en témoigne la probable survivance de *Qu'importe*.

Cette situation aurait dû conduire La Fontaine à écrire, interrogeant sur le non animé sujet:

¹² J. Popin, 1993.

* *Que fait l'oiseau ? C'est le plumage.*

Nous aurions tous compris cette forme comme une forme complément direct: aussi le fabuliste a-t-il écrit:

Qui fait l'oiseau ? C'est le plumage.

voulant signifier par là non l'animé, mais la fonction sujet. L'attention est ainsi attirée sur une difficulté évidente du système qui va conduire à sa transformation. Désormais nous écririons ici:

Qu'est-ce qui fait l'oiseau ? C'est le plumage.

Nous avons ainsi produit une locution pronominale interrogative complexe qui assure le double marquage sémantique et fonctionnel ;

<i>qui est-ce qui</i> (animé sujet)	<i>qui est-ce que</i> (animé compl.)
<i>qu'est-ce qui</i> (non-animé sujet)	<i>qu'est-ce que</i> (non-animé compl.)

Dans ces locutions, le premier élément *qui/que* marque l'opposition sémantique animé/non animé: le second élément *qui /que* marque, lui, l'opposition fonctionnelle sujet/complément. On obtient ainsi des outils fiables, qui annoncent clairement le représenté.

Lors du passage à l'interrogation indirecte, les équivoques précédentes ont moins lieu d'être: *qui* reste inchangé, mais *que* devient *ce que*:

Que voulez-vous ?

Je vous demande ce que vous voulez.

Retenons bien que la locution pronominale interrogative *ce que* forme un tout indissociable, utilisable seulement dans l'interrogation indirecte, et assurant en même temps la subordination d'une proposition complétive.

La présentation normative de M. Grevisse et A. Goose¹³

Les pronoms interrogatifs s'emploient au lieu d'un nom au sujet duquel le locuteur demande une information, notamment quant à l'identité.

Qui donc es-tu, morne et pâle visage / (...) ?

Que me veux-tu, triste oiseau de passage ? (Musset)

Dans le cas de combien, la question porte sur le nombre.

Combien êtes-vous ?

Comme il n'est pas possible de faire porter l'interrogation directement sur le verbe prédicat lui-même, on utilise un pronom interrogatif neutre et le verbe faire, qui est apte à remplacer n'importe quel verbe.

Que fait Marie ? Elle dort.

Remarque : *Combien* peut s'employer aussi comme pronom exclamatif nominal («combien de personnes») ou représentant.

Oh ! combien de marins, combien de capitaines (...) Dans ce morne horizon se sont évanouis ! Combien ont disparu, dure et triste fortune ! (Hugo)

¹³ M. Grevisse et A. Goose, 1995.

Formes des pronoms interrogatifs.

Les pronoms interrogatifs ont les mêmes formes que les pronoms relatifs: *qui, que, quoi, lequel*.

Cependant, *dont* n'est jamais interrogatif, et *où*, à cause de sa fonction de complément adverbial, est habituellement rangé parmi les adverbes, avec *pourquoi, quand* et *comment*.

Combien, comme les autres adverbes de degré, peut avoir les fonctions d'un nom (sujet, attribut, objet direct), et on est fondé à y voir un pronom interrogatif, soit un nominal équivalant à « combien de personnes » ou à « quelle somme d'argent »:

Combien savent résister à la médisance ?

Combien êtes-vous ?

Combien prends-tu pour le voyage ?

— soit un représentant, qui peut concerner des personnes ou des choses.

Parmi vos timbres, combien ont vraiment de la valeur ?

Comme objet direct ou comme sujet réel, *combien* représentant doit s'appuyer sur le pronom *en*:

Combien en avez-vous mangé ?

Combien en faut-il ?

Dans l'interrogation indirecte, on emploie *ce que, ce qui* pour interroger sur les choses: dans l'interrogation directe, les formes *qui. que. quoi,*

lequel placées en tête de la phrase peuvent être renforcées par *est-ce qui* si le pronom est sujet, par *est-ce que* si le pronom a une autre fonction. Cet usage, qui est tout à fait courant dans la langue parlée, n'est pas exclu dans la langue littéraire, surtout pour renforcer *qui* et *que*.

La forme renforcée est parfois la seule possible:

La langue parlée familière connaît des tours avec un double renforcement :

Qu'est-ce que c'est que tu vas faire ?

Genre et nombre des pronoms interrogatifs

a) Les formes *qui*, *que*, *quoi* s'opposent en ceci que la première concerne des personnes et que les deux autres, qu'on appelle pour cela neutres, concernent des choses. *Qui*, *que*, *quoi* ne portent pas la marque du nombre et du genre. Les mots qui s'accordent avec *qui* se mettent le plus souvent au masculin singulier. Mais le contexte ou la situation peuvent imposer le féminin ou le pluriel.

Quelles idiotes — Qui est idiote ? Ma sœur, ma mère, ma nièce ? (Giraudoux)

Je ne saurais vous dire qui sont les plus vilains (Sartre)

Les mots qui s'accordent avec *que* ou *quoi* se mettent au masculin singulier.

Qu'as-tu mangé ?

Quoi de neuf ?

b) Les deux éléments de *lequel* varient en genre et en nombre, d'après l'antécédent ou d'après le contexte.

De ces deux tableaux, lequel préfères-tu ?

De ces deux peintures, laquelle préfères-tu ?

De tout ces tableaux, lesquels préfères-tu ?

Laquelle de ces deux peintures préfères-tu ?

En outre, l'article défini contenu dans lequel se contracte comme il a été dit plus haut.

Auquel, auxquels, auxquelles penses-tu ?

Duquel le souviens-tu ?

c) Les mots qui s'accordent avec *combien* se mettent au masculin singulier quand le sens est « quelle somme d'argent ».

Combien as-tu dépensé aujourd'hui ?

Sinon, ils se mettent au pluriel. Comme nominal, *combien* est généralement un masculin (le féminin étant possible s'il s'agit manifestement de femmes) ; comme représentant, il a le genre de son antécédent.

Combien sont vraiment satisfaits de leur sort ?

Ces robes sont démodées: combien ont été achetées en solde ?

Place du pronom interrogatif

Dans la langue soutenue, le pronom interrogatif est en tête de la phrase (ou de la proposition, dans l'interrogation indirecte), sauf s'il est complément d'un syntagme prépositionnel (lequel se met au début de la phrase ou de la proposition).

Qui cherches-tu ?

Je demande qui tu cherches.

À l'intention de qui as-tu fait cela ?

Je demande à l'intention de qui tu as fait cela.

Dans la langue parlée familière, les pronoms interrogatifs *qui*, *quoi*, *lequel*, *combien* ont souvent la place qu'aurait le nom dans une phrase déclarative.

Elle cherche quoi ?

Tu en veux combien ?

C'est nécessairement le cas d'un des pronoms interrogatifs, quand une phrase contient plusieurs pronoms interrogatifs ayant des fonctions différentes:

Qui pense à quoi ? (H. Bazin)

Qui interroge sur les personnes, tant dans l'interrogation directe que dans l'interrogation indirecte. Il peut être sujet, attribut ou complément (de verbe, de nom, etc.).

Qui vient ?

Qui es-tu ?

Qui cherches-tu ?

A qui paries-tu ?

Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. (Proverbe)

Que et *quoi* interrogent sur les choses.

a) Dans l'interrogation directe, *que* est sujet réel, attribut ou complément essentiel direct de verbe (objet ou autre), tandis que *quoi* est complément prépositionnel (de verbe, de nom, etc.).

Que reste-t-il ?

Que deviendrai-je ?

Qu'as-tu fait ?

Que coûte cet objet ?

À quoi penses-tu ?

Contre quoi a-t-il posé l'échelle ?

Quoi est substitué à *que* si l'interrogatif neutre n'est pas en tête (langue familière) et dans les phrases interrogatives non verbales.

Elle ta répondu quoi ?

Quoi de plus beau ?

Quand le prédicat est un infinitif, *que* et, plus rarement, *quoi* sont possibles comme attribut et comme complément d'objet direct:

Que devenir ? — Que faire ? — Quoi devenir ? — Mais quoi vous raconter ?
(Saint-Exupéry)

Comme interrogatif sujet neutre, on se sert ordinairement de *qu'est-ce qui*.

Qu'est-ce qui est plus résistant que l'acier ?

b) Dans l'interrogation indirecte, *quoi* sert de complément prépositionnel. Par analogie avec la construction de la proposition relative, on emploie *ce qui* comme sujet, *ce que* comme sujet réel, comme attribut et comme complément d'objet direct.

Il lui a demandé à quoi elle passait son temps.

Je lui ai demandé ce qui l'intéressait, ... ce qu'il lui fallait, ... ce qu'elle était devenue. ... ce qu'elle cherchait.

Si le verbe est à l'infinitif, après *savoir*, on a le choix entre *que* et *quoi* comme attribut ou comme complément d'objet direct.

Je ne savais que répondre. (Chateaubriand)

Je n'aurais pas su quoi répondre. (H. Bosco)

Remarquons l'expression *n'avoir que faire de* «n'avoir pas besoin de»:

Nous n'avons que faire d'un collaborateur si peu efficace.

Lequel se dit des personnes ou des choses. Il peut remplir toutes les fonctions tant dans l'interrogation directe que dans l'interrogation indirecte. Il est toujours représentant. L'antécédent peut se trouver dans le complément de *lequel*.

Je t'offre une de mes robes: laquelle te plaît le plus ?

Voici deux robes: laquelle préfères-tu ? ... dis-moi laquelle tu préfères.

Laquelle de ces deux robes préfères-tu ?

Exercices

Interrogatifs et relatifs

Distinguez les pronoms interrogatifs d'avec les pronoms relatifs et justifiez votre réponse.

1. Qui pourrait compter les étoiles qui brillent au firmament ou les grains de sable que la mer roule sur le rivage ?
2. De quoi demain sera-t-il fait ?
3. Je ne sais plus que faire.
4. Quoi de plus changeant que l'opinion publique ? quoi de plus instable que les faveurs qu'elle accorde ?
5. Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes? (Racine.)
6. Voilà bien des opinions ; auxquelles nous arrêter ?
7. Joies du sport, joies de la musique: dites-moi desquelles vous êtes amateur.

Renforcement de l'interrogation

Renforcez au moyen de « est-ce qui » ou de « est-ce que » les pronoms interrogatifs.

1. Que me dites-vous là ?
2. Qui vous a appris cette nouvelle ?
3. De quoi parlez-vous ?
4. Par quoi commencerons-nous ?
5. De ces deux livres lequel choisissez-vous ?
6. A qui dois-je m'adresser ?

Les interrogatifs en question(s)

Dans cet extrait de sa fameuse Syntaxe Latine (1994 : 49-50), C. Touratier insiste sur une dimension particulière dans l'étude des pronoms interrogatifs. Laquelle et pourquoi ? Que dit-il à propos de l'équivalence paradigmatique de ces pronoms ?

Les pronoms ou « adjectifs » interrogatifs ont la propriété de créer un type d'énoncé particulier, appelé énoncé interrogatif. Cet énoncé est une phrase syntaxiquement complète qui « n'exprime pas une proposition complète » (Searle, 1972, 70), mais demande ou plutôt impose à l'interlocuteur de fournir l'information complémentaire qui permettrait d'avoir une proposition logique complète. Alors que la tradition grammaticale voit, depuis les grammaires dites générales, l'interrogation uniquement du point de vue de la pensée logique ou psychologique, en la définissant comme « le mouvement de notre âme, par lequel nous souhaitons savoir quelque chose » (Arnault et Lancelot. 1969. 102), les grammairiens latins semblent avoir

mis l'accent sur le statut interactif de l'interrogation en faisant entrer la réponse dans la définition même de l'interrogation (cf. Hoff 1979, 8-10). Les morphèmes interrogatifs ont certes une valeur sémantique propre, mais leur véritable spécificité est essentiellement pragmatique ou énonciative. Au point de vue sémantique, ils présupposent l'existence d'une réalité qu'ils désignent ou contribuent à désigner, suivant qu'il s'agit d'un pronom ou d'un prétendu adjectif, mais que le locuteur, par ignorance, est incapable d'identifier. Quand je dis: *Qui parte?*, «je sais bien, explique Tesnière (1965, 193), qu'il y a quelqu'un qui parle, et que, par conséquent, il y a un nucléus de prime actant, mais j'ignore si ce nucléus doit être affecté à *Alfred*, ou à *Albert* ou à *Antoine*. Le contenu du nucléus est donc pour moi une énigme et c'est sur ce point que porte mon interrogation». Il y a donc de la part du locuteur à la fois ignorance et présupposition (cf. Ducrot 1972, 90). Mais au point de vue pragmatique, les constituants interrogatifs ont «le pouvoir (exorbitant) d'obliger le destinataire à continuer le discours» (Ducrot 1972, 4), et en même temps d'orienter cette continuation du discours. L'interrogation se distingue en effet de la simple expression d'une incertitude ou d'une ignorance en ce qu'elle met l'interlocuteur devant le choix ou de répondre, fût-ce par un aveu d'ignorance, ou de commettre un acte estampillé comme impoli» (Ducrot 1972, 79). Et en même temps, «en obligeant le questionné à choisir une des réponses que la question admet, <elle> l'oblige du même coup à prendre à son compte les présupposés de la question» (Ducrot 1972, 93).

[...]

Il n'est peut-être pas utile de rouvrir le vieux débat entre les grammairiens pour savoir si l'interrogatif est un *pronom* ou plutôt, comme le pensait Priscien, un *nomen* (cf. Hoff, 1979, 13). Il est évident qu'il n'est pas un pronom, si on entend par là le substitut anaphorique d'un SN du contexte;

mais il est non moins évident qu'il peut appartenir au paradigme du SN (et non du N), particularité qu'on peut désigner à l'aide de l'expression «SN synthétique» ou à l'aide de l'étiquette de ProSN.

Sixième chapitre: pronoms relatifs

Indépendamment des approfondissements que nous aurons l'occasion de produire en master, nous pouvons aborder la question des pronoms relatifs de manière sommaire et simplifiée. Et ce bien que ce chapitre soit un chapitre majeur en linguistique française.

Un pronom au double statut

Une fois n'est pas coutume: les grammairiens de toutes les écoles s'entendent sur un point, le double rôle du pronom relatif. La Grammaire de Port-Royal (Amauld et Lancelot 1660-1830-1969:52) commente longuement « les deux usages du relatif, l'un d'être pronom, et l'autre de marquer l'union d'une proposition avec une autre ». On a retrouvé la même idée chez Girault-Duvivier, dans la première moitié du XIXe siècle. Les linguistes modernes ne l'ont pas abandonnée. Tesnière (1959:560-561) analyse le pronom relatif comme « un mot de nature double, composé de deux éléments syntaxiques fondus ensemble: [...] l'élément translatif proprement dit, celui qui confère à la subordonnée la valeur d'adjectif [...] et] un anaphorique ». Autres termes, même conclusion chez les fonctionnalistes de l'école d'A. Martinet: « Le pronom relatif, écrit Leguil (1982:131) reprenant une phrase de Mounin (1974:286), est en fait un amalgame entre un pronom qui représente l'antécédent et une conjonction qui marque la subordination du syntagme verbal relatif à l'antécédent ». On pourrait multiplier les cita-

tions. En voici encore une, empruntée cette fois à M. Biraud (1980:3) qui expose clairement la théorie transformationnelle des relatives¹⁴: la dernière des règles de production de la « phrase à relative » est la « réécriture par un pronom relatif de l'ensemble [marqueur de subordination] + pronom anaphorique ».

D'autres, comme Christian Touratier, préféreront parler de proSN extraposé de la proposition. Ainsi tous les avis conduisent à cette apparente lapalissade: le pronom relatif est un pronom-relateur. Comme relateur, il se distingue des autres pronoms par le pouvoir de subordonner la relative à l'antécédent. Comme pronom, il se distingue des autres relateurs par la faculté qu'il a de représenter l'antécédent et d'assumer à sa place une fonction dans la relative.

Si le pronom relatif joue le double rôle qu'on vient de voir, c'est pour satisfaire à deux conditions qui s'imposent à toute proposition relative: étant subordonnée à l'antécédent, elle doit porter la marque de cette subordination; étant un discours sur l'antécédent, elle doit lui donner un représentant, qui remplit une fonction dans ce discours. Le pronom relatif est l'outil qui peut, à lui seul, subordonner et représenter. S'il fait défaut, les deux opérations se trouvent disjointes et sont effectuées par d'autres procédés, chargés d'assurer la jonction entre antécédent et relative.

Le point de vue de L. Tesnière

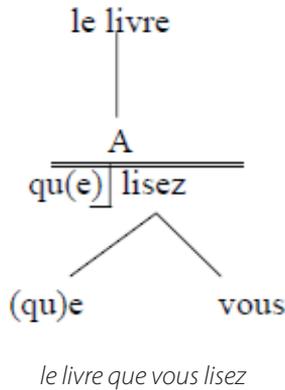
Selon Lucien Tesnière, Le pronom relatif est un outil complexe. Il joue le rôle d'une conjonction de subordination, et en même temps, il est actant

¹⁴ Pour N. Ruwet (1968:212), les relatifs français qui ou que résultent d'une « conversion » de QU + SN: l'élément QU signale « qu'une phrase est subordonnée à une autre », SN est un syntagme nominal.

dans la proposition relative (second actant ou COD dans l'exemple donné). Selon lui, le pronom relatif « réunit en un seul mot deux éléments ».

1. – Un translatif [...] qui doit occuper dans le stemma la place du relatif sous le τ de translation [...]
2. – Un indice personnel [...] qui doit occuper dans le stemma sa place normale de subordonné au substantif [...] ».

Sur le plan sémantique, il y a connexion *anaphorique* entre le pronom relatif et son antécédent, *livre* (à symboliser dans le stemma par un trait pointillé).



On a donc affaire à une translation de type I (verbe) >> A (adjectif) dont le translatif est le pronom relatif lui-même. Comme on le voit, le double statut du pronom est bien représenté sur deux niveaux dans le stemma : (i) un subordonnant (ou conjonction de subordination) et (ii) un proSN anaphorique.

Quelques éclaircissements syntaxiques

Généralités

Nous allons présenter ici les relatives sous un jour qui n'est pas habituel, dans la tradition mais qui est à la fois économique et explicatif. G. Guillaume (1982) estimait que l'ensemble antécédent + relative forme un « nom de discours », ayant les propriétés d'un nom (dans les termes adoptés ici, d'un « syntagme nominal »). Dans l'exemple suivant, « ce désastre écologique qu'est le Grand Canyon » fonctionne comme un grand syntagme nominal, complément du verbe « admirez-vous », au même titre que le serait un pronom comme « cela »:

- « *Pourquoi admirez-vous tant ce désastre écologique qu'est le Grand Canyon ?* » (*Pour la Science*, 165,101).
- *Pourquoi admirez-vous cela ?*

Ce grand syntagme pourrait fonctionner seul, à titre d' « énoncé nominal », par exemple dans un titre d'ouvrage ou de film. Il pourrait aussi figurer comme sujet ou complément de tout verbe qui accepte une valence de type « cela »:

- *[ce désastre écologique qu'est le Grand Canyon] leur plaît, les effraie, est superbe*
- *ils se souviendront de*
ils ont mentionné [ce désastre écologique qu'est le Grand Canyon],
ils pensent à
il faut vivre avec

Rien dans son fonctionnement de sujet, de complément ou d'énoncé nominal ne le distingue d'un autre syntagme nominal de type « cela »; on peut dire que sa « syntaxe externe » est celle d'un syntagme nominal banal.

Ce qui est particulier, c'est sa « syntaxe interne »: les relations entre ce qu'on appelle « l'antécédent », le « pronom relatif et la construction verbale qui suit.

Notons d'abord que, comme pour les syntagmes nominaux étudiés jusqu'ici, le prédéterminant, « ce » dans notre exemple de départ, porte sur l'ensemble du syntagme; il ne s'agit pas de « ce désastre », ni de « ce désastre écologique », mais bien de:

[ce (désastre écologique qu'est le Grand Canyon)]

comme pour un syntagme qui comporterait, sous la portée du prédéterminant, un complément prépositionnel, un adjectif, ou une particule « ci », « là »:

[ce (désastre écologique de l'Amérique)] [ce (désastre écologique américain)] [(ce (désastre écologique-là)].

Cette précision est importante pour comprendre le fonctionnement et la portée de certains prédéterminants qui interviennent dans les relatives. Soit l'exemple:

- *j'aime le temps qu'il fait*

L'analyse par le « grand syntagme nominal » nous fait isoler, sous la portée de « le », l'ensemble « temps qu'il fait »:

- *j'aime [le(temps qu'il fait)]*

Dans cet exemple, on voit que le nom « temps » doit nécessairement être complété par un ou plusieurs éléments. On ne pourrait pas avoir, sans cela:

- *(?) j'aime le temps ni: - (?) il fait le temps.*

Ce nom, prédéterminé par « le », et dans le sens qu'il a ici, exige un adjectif, un complément prépositionnel, ou une relative:

- *j'aime le tempspluvieux, de ce pays, qu'il fait*
- *il fait le temps ...idéal, de l'année dernière, que j'aime, qu'il fait*

Sinon il faudrait changer le prédéterminant et dire:

- *j'aime ce temps.*

L'emploi du prédéterminant est donc solidaire de l'organisation de la « relative ». On trouverait la même solidarité dans un exemple comme:

- *je me souviens de l'air qu'il avait*
- *(?) je me souviens de l'air*
- *(?) il avait l'air,*

ou dans cet exemple cité par Grevisse:

- *« Il devait me regarder à la façon qu'ont les bêtes sauvages de regarder leur gibier » (Céline)*

- * *il devait me regarder à la façon*
- * *les bêtes sauvages ont la façon de regarder leur gibier.*

Selon une analyse encore très répandue, les grammairiens proposaient d'analyser les relatives en supposant deux phrases sous-jacentes, réduites à une seule par l'opération de « relativisation ». Par exemple, dans:

- *l'homme que j'ai rencontré est parti au Japon, les deux phrases sous-jacentes seraient:*
- 1) *j'ai rencontré l'homme*
- 2) *l'homme est parti au Japon*

qui partageraient un même syntagme nominal, « l'homme ». L'opération de « relativisation » consisterait à remplacer la deuxième occurrence de « l'homme » par un pronom relatif, ici « qui ». Cette analyse a l'avantage de bien expliciter les informations contenues dans l'ensemble; mais elle a deux désavantages; d'une part elle n'explique pas le problème du prédéterminant (ici, dans la phrase 1, « j'ai rencontré l'homme », le déterminant « le » est pour le moins bizarre); d'autre part, elle ne rend pas compte du fait que l'on peut avoir un énoncé nominal, « l'homme que j'ai rencontré », qui pourrait fonctionner seul, sans le secours de la deuxième phrase sous-jacente. Pour analyser la structure de la relative, nous ne ferons pas recours à deux phrases sous-jacentes, mais à un dispositif particulier de la construction verbale qui permet d'en comprendre l'organisation interne.

On étudiera en premier les principes généraux du fonctionnement des relatives, en laissant pour une étape suivante l'analyse des formes morphologiques utilisées (pronoms relatifs, etc.).

Premier type: la relative « à antécédent »

- « ils sanctionnent les citoyens qui s'opposent à cette loi ».

Nous découpons ainsi les principaux constituants: la relative dans son entier, constitue une valence du premier verbe:

ils sanctionnent [*les (citoyens qui s'opposent à cette loi)*]
 Verbe 1 valence du verbe 1

Cette relative est considérée comme un grand syntagme nominal, dont on signale les bornes par « SN »:

[*les (citoyens qui s'opposent à cette loi)*]
 SN verbe 2 SN

Dans ce SN, on distingue quatre éléments.

a) *les*: prédéterminant de l'ensemble du syntagme nominal; sa portée s'étend jusqu'à « qui s'opposent à cette loi ». Cette portée indique que l'étendue de l'extension du nom « citoyens » est délimitée: il s'agit de ceux des citoyens qui s'opposent à cette loi, et non de l'ensemble « les citoyens » dans sa totalité; cela correspond à une question comme « quels citoyens ? »; réponse « les citoyens qui... ». C'est ce que la grammaire appelle une « relative déterminative »; en fait, on pourrait parler d'une relative « délimitative », dans la mesure où elle intervient dans la délimitation de l'extension du nom

Le prédéterminant « les » pourrait ne pas porter sur l'ensemble, mais seulement sur le nom « citoyens »; la relative serait alors « détachée »:

ils sanctionnent [les (citoyens)] qui s'opposent à cette loi,

comme dans les exemples suivants:

ils sanctionnent les citoyens, voyez-vous, qui s'opposent à cette loi

ils sanctionnent les citoyens là, qui s'opposent à cette loi

ils sanctionnent ces citoyens-là, qui s'opposent à cette loi.

Il s'agit alors de l'ensemble « les citoyens »; la relative apporte une spécification, mais cette spécification ne participe pas à la délimitation d'extension du nom; si l'on pose la question « quels citoyens ? », la réponse serait: « les citoyens, en général; et ils s'opposent tous à cette loi . C'est ce que les grammairiens appellent « la relative apposée » (parfois « explicative »). Il serait évidemment impossible de détacher la relative dans un exemple comme :

*j'aime temps qu'il fait : *j'aime le temps, qu'il fait*

dans la mesure où une délimitation est ici indispensable. En revanche, avec un nom propre, ou avec un pronom comme « celui-là », la relative est nécessairement détachée:

j'aime Paris, qui est une ville superbe

je préfère celui-là, qui rendra plus de service.

b) citoyens: c'est la tête nominale du syntagme; la grammaire scolaire la nomme « antécédent ». Ici la tête nominale est un lexème. Une relative peut fonctionner sans cette tête nominale lexicale. C'est ce qui se passe dans:

ils sanctionnent ceux qui s'opposent à cette loi;

nous avons présenté les syntagmes tels que « ceux qui s'opposent à cette loi » comme des syntagmes sans tête nominale; on a le même phénomène avec des tournures en « un qui... »:

- *vous tombez sur un qui est presque fait (oral, Roque 26,11).*

(La grammaire scolaire traite « ceux » et « un » comme des antécédents qui sont des pronoms, ce qui n'est pas tout à fait satisfaisant: « ceux » ne forme pas un pronom à lui tout seul).

Dans les emplois parfois appelés « relatifs neutres », comme « ce à quoi... »:

- *expliquez-moi ce à quoi je m'engage*

il y a régulièrement absence de tête nominale. Ici aussi la grammaire scolaire considère « ce » comme un pronom qui joue le rôle d'antécédent; nous l'analysons comme le prédéterminant d'un syntagme sans tête nominale.

c) *qui*: la grammaire scolaire parle d'un pronom relatif, qui exerce une fonction dans le verbe de la relative, ici la fonction « sujet » du verbe « s'opposent ». Nous verrons plus loin que les choses ne sont pas aussi simples, et que tous les «*qui*» ne sont pas à proprement parler des pronoms. La linguistique contemporaine désigne ce type d'élément comme « élément QU- » ou « mot QU- ».

d) s'opposent à cette loi: construction verbale de la relative dont la valence sujet est « relativisée » et placée en tête. S'il s'agissait d'une valence complément, celle-ci serait également placée en tête, car c'est une des caractéristique essentielle de la structure relative:

les citoyens que cette loi pénalise	: valence de type « le »
les citoyens à qui cette loi porte tort	: valence de type « leur »
les citoyens dont la loi se préoccupe	: valence de type « d'eux »
les citoyens auxquels la loi s'intéresse	: valence de type « y », « à eux »

Deuxième type: la relative sans antécédent.

ils seront sans pitié pour qui s'oppose à cette loi

ils seront sans pitié pour [qui s'oppose à cette loi]

SN

SN

Le syntagme nominal « qui s'oppose à cette loi », dans son entier, est complément du verbe « ils seront sans pitié pour », au même titre que le serait un pronom comme « eux »: « ils seront sans pitié pour eux ». A l'intérieur de ce syntagme nominal, les éléments distingués dans le type précédent: prédéterminant, tête nominale et élément QU- sont confondus en une seule forme « qui ». « Qui » est un pronom, et joue le rôle de sujet du verbe de la relative.

La grammaire scolaire nomme cette tournure « relative sans antécédent »; certains auteurs proposent de la ramener au type précédent en restituant un antécédent qui aurait été effacé par ellipse: « ils seront sans pitié pour ceux qui s'opposent à cette loi ». L'analyse par ellipse ne paraît pas très

satisfaisante; le pronom « qui » de la relative sans antécédent est un pronom affecté du trait [+ humain], qui implique nécessairement un singulier générique; il n'est pas l'équivalent de « ceux qui »; on le voit bien si on considère l'exemple suivant:

ils s'abonnent aux périodiques qui paraissent tous les mois
ils s'abonnent à ceux qui paraissent tous les mois.

Il est impossible d'appliquer une analyse « par ellipse », et de passer à:

** ils s'abonnent à qui paraissent tous les mois.*

Les relatives sans antécédent sont toujours des syntagmes fondés sur un pronom, affecté d'un trait sémantique; qui: [+ humain]; préposition + quoi: [-humain] ; où: locatif:

- *Prêtez-moi un peu d'argent, sans quoi je ne pourrai payer le taxi (Grevisse)*
- *ils sont quinze où on était deux (oral, FC 01/87)*
- *qu'est-ce que c'est un trottoir – c'est où passent les piétons (oral, FLE Amato 9,6).*

Comme d'autres constituants de la structure nominale, les constructions relatives ont la propriété d'être récursives:

- *je retenais Françoise, qui retenait Paul, qui rattrapait sa petite sœur, qui avait enjambé la fenêtre.*

Voici un exemple de R. Desnos:

*« Maudit
soit le père de l'épouse
du forgeron qui forgea le fer de la cognée
avec laquelle le bûcheron abattit le chêne
dans lequel on sculpta le lit
où fut engendré l'arrière grand-père
de l'homme qui conduisit la voiture
dans laquelle ta mère
rencontra ton père ! » (Corps et biens).*

Comme tous les constituants, les relatives peuvent être énumérées en liste:

- *on engraisait deux cochons qu'on gardait et puis après qu'on tuait (oral, Bouzah 16,128).*

En ce cas, la liste est constituée par deux spécifications qui s'adjoignent au même nom:

*on engraisait deux cochons qu'on gardait
qu'on tuait.*

Les relatives peuvent entrer dans des listes où figurent d'autres déterminations nominales, comme des adjectifs ou des compléments prépositionnels:

- *il y avait là une personne entêtée furieuse en colère qui criait très fort*

*une personne entêtée,
furieuse,
en colère
qui criait très fort*

Le mode du verbe dans la relative

Les grammairiens ont toujours été intéressés par le fait que la relative peut avoir, avec des nuances de sens appréciables, soit l'indicatif, soit le subjonctif. Les environnements qui favorisent le subjonctif sont les suivants:

- un antécédent superlatif, ou comportant « le seul, le premier, l'unique »:

« Il y avait à la maison un âne, le meilleur âne que j'aie jamais connu » (G. Sand, Bonnard 119)

c'est le seul endroit que je connaisse qui puisse me donner cette possibilité (oral, Nacer9,13)

- un antécédent négatif ou indéfini:

« Je vous emmènerai quelque part où personne ne vous connaisse » (Aragon)

« Depuis six ans je n'ai trouvé personne avec qui je puisse échanger mes pensées » (Mérimée)

- un verbe régissant le syntagme nominal du type « chercher, demander, désirer, préférer »:

« Restait à chercher un bonheur qui me fût propre » (J.-J. Rousseau, Bonnard 119)

- une modalité négative ou interrogative dans le verbe régissant:

a-t-il trouvé une maison qui lui plaise ? – il n'a pas trouvé une maison qui lui plaise

- un verbe comme « devoir, pouvoir » sur le verbe régissant :

« Pierre devra opérer avec une méthode qui me satisfasse » (Arrivé, 609)

- un subjonctif ou un conditionnel dans le verbe régissant:

« Pierre apprécierait une viande qui soit bien cuite » (Arrivé).

On observe que, dans tous les où la relative contient un subjonctif, l'ensemble du syntagme nominal a une référence « opaque ». La différence entre:

- *je cherche un Vénézuélien qui a des yeux verts et:*
- *je cherche un Vénézuélien qui ait des yeux verts*

c'est que, dans le deuxième cas, le référent de « un Vénézuélien... » n'est pas asserté. Le caractère « opaque » du référent est un cryptotype; il n'est pas localisé sur un morphème particulier, on peut le cerner sur plusieurs points, différents aussi bien lexicaux que non lexicaux, tant dans le syntagme régi que dans le verbe régissant.

IV. Exercices

Fonction des relatives

Dans les exemples suivants, délimitez les syntagmes nominaux qui constituent des relatives; classez-les selon la fonction qu'ils exercent auprès du verbe recteur (type « il, le, lui, y, cela »), etc.

1. au CM2 de La Bricarde ceux qui iront iront jusqu'au Bac (oral, Guib 13,9)
2. ça fait des brûlures qui sont profondes (oral, Coste, 8,16)
3. on s'inscrit donc à des clubs qui vont nous permettre de faire des parties (oral, Billy29)
4. vous avez de la chance vous tombez sur un qui est qui est presque fait (oral, Roque 26,11)
5. ça il aurait fallu qu'elle enregistre ce qu'il m'avait dit (oral, Alb 1,4,9)
6. « La femme à qui la nationalité française a été attribuée au titre de nationalité d'origine et qui l'a perdue, pour avoir acquis [...] la nationalité étrangère de son mari, pourra réclamer la qualité de française par déclaration »(Code civil 13)
7. « J'ai cherché de vous dire comment je devins qui je suis » (Gide, Grevisse)
8. « Le vendeur est tenu d'expliquer clairement ce à quoi il s'oblige » (Code civil 613)
9. « Tous ceux auxquels la loi ne l'interdit pas peuvent acheter ou vendre » (Code civil 609).

Le mode dans les relatives

Expliquez le choix du mode dans la relative et dites dans quels cas un contraste entre indicatif et subjonctif est possible.

1. « Il y avait à la maison un âne, le meilleur âne que j'aie jamais connu »
(G. Sand, Bonnard 119)
2. c'est le seul endroit que je connaisse qui puisse me donner cette possibilité (oral, Nacer 9,13)
3. « Je vous emmènerai quelque part où personne ne vous connaisse »
(Aragon)
4. « Depuis six ans je n'ai trouvé personne avec qui je puisse échanger mes pensées » (Mérimée)
5. « Restait à chercher un bonheur qui me fût propre » (J.-J. Rousseau, Bonnard 119)
6. a-t-il trouvé une maison qui lui plaise ? – il n'a pas trouvé une maison qui lui plaise
7. « Pierre devra opérer avec une méthode qui me satisfasse » (Arrivé, 609)
8. « Pierre apprécierait une viande qui soit bien cuite » (Arrivé)
9. « Il suffisait d'un chef qui se mît à la tête de ces fanatiques et qui leur criât « frappez! », pour qu'ils courussent égorger » (Mérimée)
10. « Il n'avait aucun guide qui l'aidât à sortir du borbier » (Rolland)
11. je n'ai pas de personnel qui puisse faire ça (oral, CX 87)
12. « Dis-moi ce qu'elle nous apporte, qui vaille une brouille avec les Grecs » (Giraudoux)

13. « Mon père cherchait de l'œil un sentier qui menait à l'une de ces maisons » (Lamartine, Bonnard)
14. « Notre mère Eve est la première qui a péché » (Bossuet, Bonnard)
15. « Les Egyptiens se vantaient d'être les seuls qui avaient fait, comme les dieux, des ouvrages immortels » (Bossuet)
16. j'ai choisi l'anglais «TTT1»1 c'est les seules langues que je connaisse (oral, Nacer 3,8)
17. j'arrive pas à – comment dirai-je – à avoir une activité qui m'est propre – avoir un créneau euh dans la où je puisse me retrouver moi-même en faisant une activité ou un loisir quelconque (oral, Berthod, 7,11).

Analyse interne et externe des relatives

Dans les exemples suivants, dites quelle est la fonction de la relative par rapport au verbe recteur (analyse externe); à l'intérieur de la relative, faites une analyse en fonctions (analyse interne).

1. moi je tenais Françoise qui tenait le parapluie (oral, Gai 2,3)
2. « Je sais où va toute chose » (Arnault, Bonnard)
3. « On dirait qu'elle craint de plaire à qui lui parle » (Stendhal, Bonnard)
4. elle écrivait beaucoup de vers par exemple dans lesquels je n'étais pas beaucoup (oral, Haez 109,106)
5. « Nous n'avions aucun médecin qui nous inspirât confiance » (G. Sand, Bonnard)

6. Eliette c'est ma compagne c'est disons celle avec qui j'ai partagé les moments les plus durs (oral, Lorg. K41,10)
7. « Marivaux a donné son nom à quelque chose à quoi il n'a jamais pensé » (E. Jaloux, Bonnard)
8. « A qui est au lit, on n'offre pas une chaise » (H. Michaux, Plis 22)
9. l'instituteur qui me voyait quand même capable a conseillé à mes parents de me mettre à l'école supérieure (oral, Sola 3,6).

Le mode dans les relatives

Faites l'analyse sous forme de stemmas (Tesnière) des grands syntagmes nominaux, c'est-à-dire regroupant l'antécédent et la subordonnée relative, des phrases 1. et 5. de l'exercice 3. de cette section.

Conclusion

Au terme de ce parcours sur le territoire grammatical des pronoms, nous espérons avoir su brosse avec succès les enjeux d'une approche descriptive de notre objet d'étude. Nous espérons aussi, à travers ce *prétexte* grammatical, avoir permis aux étudiants un retour à une analyse peut-être plus intuitive en réveillant leur capacité d'observation. Et puis, l'application de règles n'est-elle pas qu'une sempiternelle chasse à l'exception ?

Toutefois il va de soi, et nous terminerons là-dessus, que la grammaire scolaire ou normative demeure une base qui doit absolument être maîtrisée : c'est en effet le pré-requis à une critique aboutie et fructueuse des principes qui la guide.

Sur la base du succès du présent manuel, une suite abordant d'autres thèmes grammaticaux pourra éventuellement voir le jour.

Bibliographie indicative

- AUGER J., 1994, *Colloquial French: A Morphological Analysis*, Thèse de Doctorat, University of Pennsylvania.
- BARTSCH R., 1987, *Norms of language – Theoretical and practical aspects*, Longman.
- BLANCHE-BENVENISTE C., DEULOFEU J. & VALLI A., *Syntaxe du français moderne – Cours 2001-2002*, plaquette non publiée.
- BLOOMFIELD L., 1933, *Language*, New York, Henry Holt.
- CHERVEL A., 1977, *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- CHERVEL A., 2008, « Réformer l'ortographe pour mieux l'enseigner » in *Le Monde 2* du 05/12/08, entretien réalisé par M. Kremer.
- CHEVALIER J.-C., BLANCHE-BENVENISTE C., ARRIVE M., PEYTARD J., 1964, *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse.
- COUQUAUX D., 1986, « Les pronoms faibles sujets comme groupes nominaux » in *La grammaire modulaire*, M. Ronat et D. Couquaux (directeurs), Paris, Minuit.
- CUSIMANO C. (2010) *Cahier pratique de syntaxe française*. Brno, Presses de l'université Masaryk de Brno.
- CUSIMANO C. (2011) « En finir avec les faux sujets syntaxiques ? », dans *Echo des Etudes Romanes Volume VIII/Numéro II*, Česke Budejovice.
- DUCROT O. et TODOROV T., 1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil.

- CREISSELS D., 1995, *Éléments de syntaxe générale*, Paris, PUF.
- DENIS D. et SANCIER-CHÂTEAU A. , *Grammaire du français*, Paris, Livre de Poche, 1994 (1ère édition).
- DUBOIS J., DUBOIS-CHARLIER F., 1970, *Éléments de linguistique française : syntaxe*, Paris, Larousse.
- FLAUX N. , 2008, « Les pronoms indéfinis en français: une classe à (re)définir », *Travaux de linguistique*, 2008/1 n° 56, pp. 7-46.
- FLØTTUM K., JONASSON K. et NORÉN C., 2008, *On – pronom à facettes*, Paris, Duculot.
- GREVISSE M., 1982, *Le français correct*, Paris-Gembloux, Duculot.
- GREVISSE M. & GOOSE A., 1995, *Nouvelle grammaire du français*, Louvain-la-Neuve, De Boeck – Duculot.
- HEINZ M., 2003, *Le possessif en français. Aspects sémantiques et pragmatiques*, Bruxelles : De Boeck/Duculot.
- LYONS J., 1977, *Semantics*, Cambridge, Cambridge U.P.
- MAINGUENEAU D., 1993, *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Dunod.
- MAINGUENEAU D. et PHILIPPE G. (2000) *Exercices de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Dunod.
- MILLER P. & MONACHESI P., 2001, « Les pronoms clitiques dans les langues romanes », in D. Godard (éd), *Langues Romanes, problèmes de la phrase simple*, CNRS Editions, pp. 67-123
- PINCHON J. 1986, *Morphosyntaxe du français. Etude de cas*, Paris, Hachette.
- POPIN J., 1993, *Précis de grammaire fonctionnelle du français. Tome I : Morphosyntaxe*, Paris, Nathan.

- POTTIER B., 1970, « Le domaine de l'ethnolinguistique » *Langages*, 5e année, n° 18 « L'ethnolinguistique ».
- SWIGGERS P., 1991, « Grammaticographie », in *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, sous la direction de G. Holtus, M. Metzeltin et Ch. Schmitt, Niemeyer, Tübingen,
- TESNIÈRE L., 1966, *Éléments de syntaxe structurale*, 1^{ère} éd.: 1959, Paris, Klincksieck.
- TOURATIER C., 1980, *La relative, Essai de théorie syntaxique*, Paris, Klincksieck.
- TOURATIER C., 1994, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- TOURATIER C., 2005, *Analyse et théorie syntaxique*, Collection Langues et langage du Cercle linguistique d'Aix.
- WILMET M., 1997, *Grammaire critique du Français*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

Grammaire descriptive du français

Tome 1 – Pronoms

Christophe Cusimano

Vydala Masarykova univerzita v roce 2013

1. vydání, 2013

Sazba: Ing. Vladislav Pokorný – LITERA, Tábor 43a, 612 00 Brno

ISBN 978-80-210-6459-1